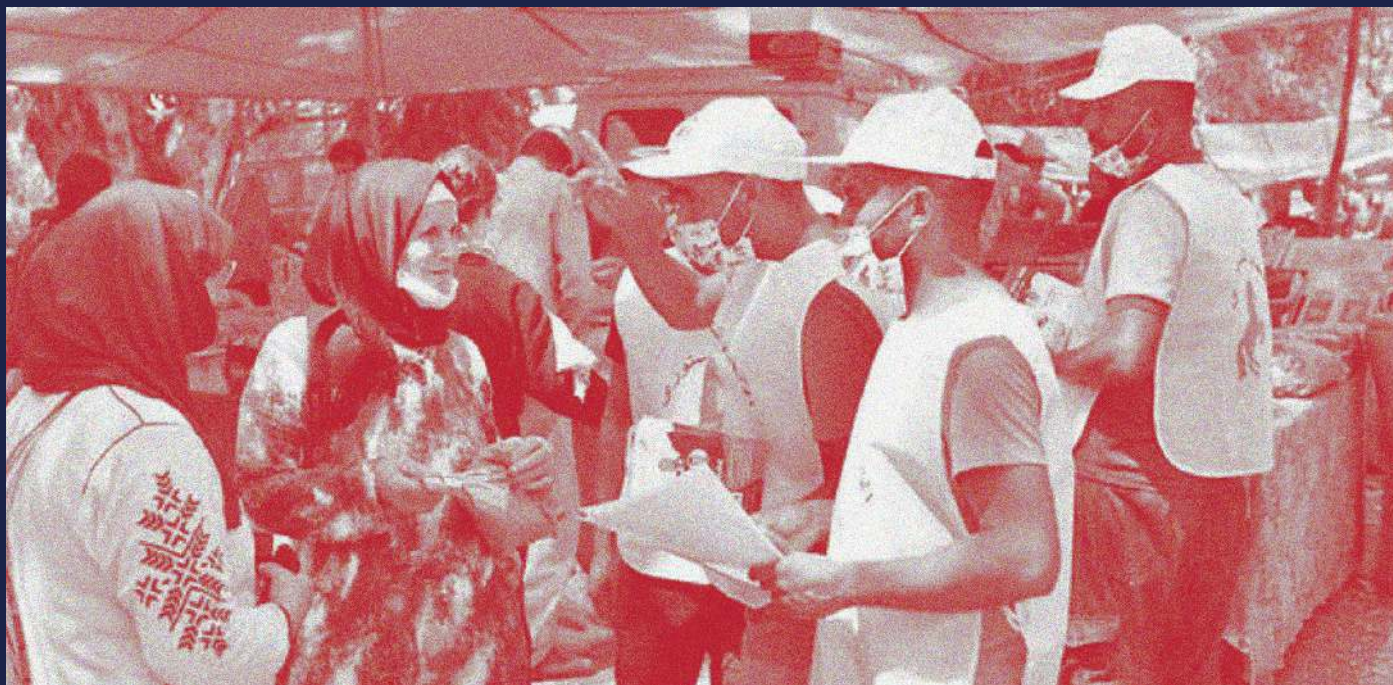


LE MAROC VOTE

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN CHIFFRES
2011-2021

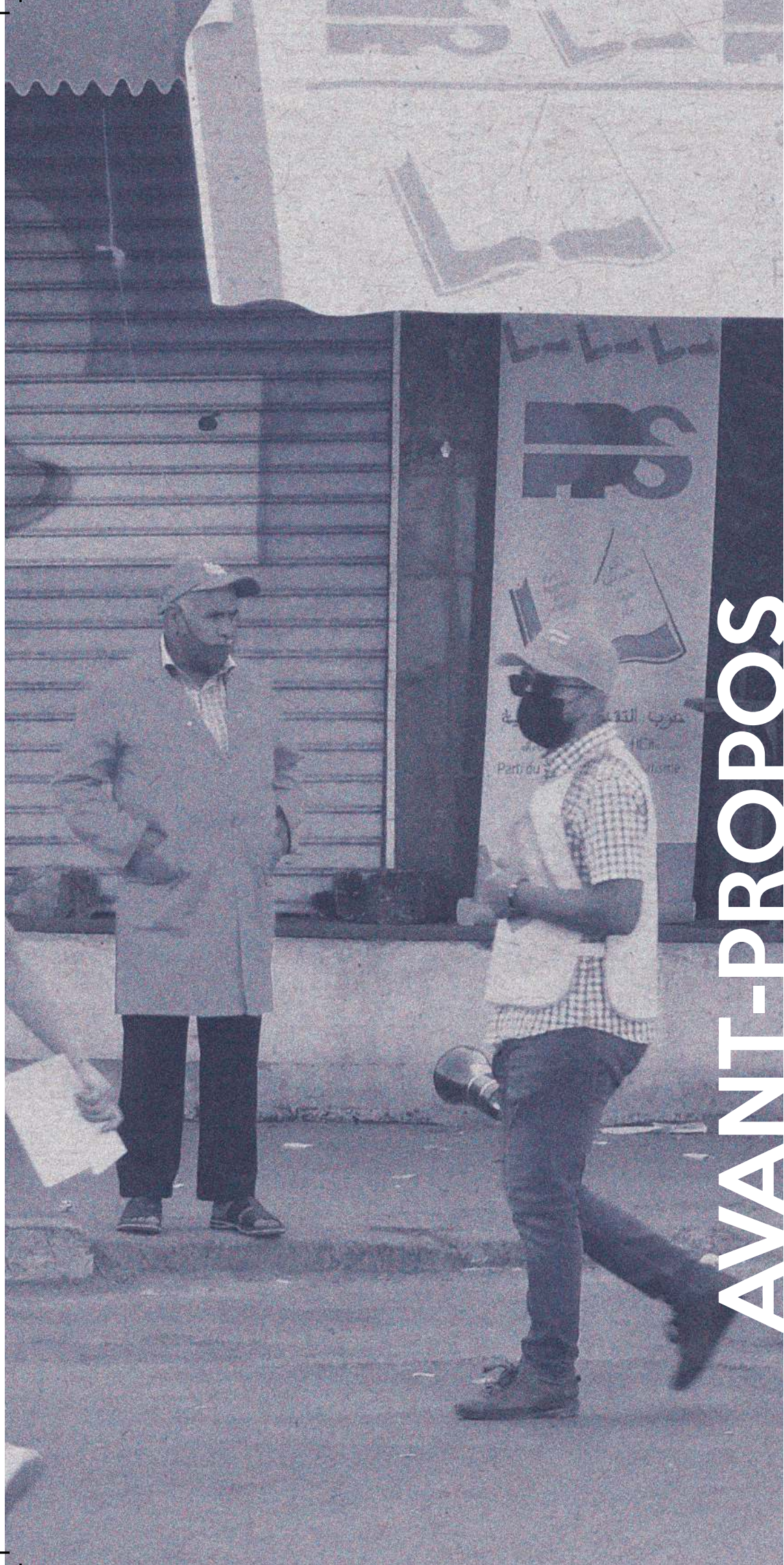




LE MAROC OTE

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
EN CHIFFRES

2011-2021



AVANT-PROPOS

Par un hasard du calendrier électoral, les citoyens marocains ont été appelés aux urnes pour renouveler l'ensemble de leurs élus entre juin et octobre 2021. Un fait sans précédent dans l'histoire du Maroc. Ces élus représentent les citoyens à tous les niveaux de gouvernance, de la commune au Parlement, en passant par la région et les représentants des organisations professionnelles.

Parmi les 37 301 candidats élus lors des élections de 2021, ce livret se concentre sur les 395 députés qui siègent à la Chambre des représentants, constituent le gouvernement et décident avec celui-ci des enjeux nationaux. Cet ouvrage est la deuxième édition de notre collection sur les élections législatives et fait suite au livret *Le Maroc vote : les élections législatives en chiffres (1963-2011)*. L'édition précédente couvrait l'ensemble des élections législatives, depuis la première en 1963. Celle que vous êtes sur le point de lire poursuit l'histoire là où nous l'avions laissée, et décrit les dynamiques électorales nationales depuis 2011. Notre ambition reste la même : fournir aux citoyens un état des lieux des dynamiques électorales nationales à tous les niveaux d'analyse, à partir de données quantitatives. Après avoir rappelé les règles du processus électoral (Chapitre 1), nous examinons les

décisions d'inscription sur les listes électorales et de participation (Chapitre 2), pour ensuite aborder la performance des différents partis (Chapitre 3) et le gouvernement issu des urnes (Chapitre 4). Enfin, nous nous intéressons à l'électeur à travers un prisme davantage socio-économique, afin d'esquisser les différentes tendances politiques au sein de l'électorat (Chapitre 5).

Ce travail a nécessité un effort de collecte, d'harmonisation et d'organisation des informations. Cette deuxième édition est donc l'occasion de s'arrêter sur la question de la disponibilité des données électorales au Maroc, pour mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à faire.

C'est en grande partie grâce aux données publiées par le ministère de l'Intérieur que ce travail a pu être réalisé. Les résultats des élections sont aujourd'hui publiés dans des délais raisonnables, sur un site officiel dédié, proposant les archives des élections précédentes selon un format constant, ainsi que les textes qui organisent le processus électoral. Par ailleurs, le périmètre des données publiées a augmenté avec la publication, pour la première fois, de statistiques agrégées sur les candidats aux élections.

En revanche, certaines données restent manquantes, ce qui pourrait laisser le lecteur sur sa faim. Il est en effet dif-

ficile, en l'état, d'expliquer en se fondant seulement sur des données objectives, les grandes questions soulevées par ces élections : celle de la concentration croissante de la scène politique nationale autour d'un petit nombre de partis, mais aussi celle de la débâcle du PJD, qui a perdu 90% de ses sièges lors de ces élections. Nous manquons d'opportunités de connecter les résultats électoraux à des indicateurs socio-économiques ou d'opinion. Ceci est dû au fait que les résultats ne sont pas publiés à un niveau suffisamment fin, à l'instar du bureau de vote ou de la commune, et parce que la culture du sondage politique est encore peu développée.

Par ailleurs, l'absence de certaines données, comme le nombre de bulletins invalides, le nombre d'inscrits par circonscription, ainsi que les listes nominatives des divers candidats, ne permet pas de reconstituer les résultats des élections. La publication de ces informations contribuerait à renforcer notre processus démocratique.

Quant à nous, nous publions les données sur notre site web, aux meilleurs standards scientifiques. Le lecteur pourra répliquer les analyses ou vérifier les informations contenues dans ce livret.

L'équipe TAFRA





SOMMAIRE

CHAPITRE	1	P6	Le mode de scrutin
CHAPITRE	2	P14	Le corps électoral
CHAPITRE	3	P18	Les résultats des élections
CHAPITRE	4	P30	La composition de la Chambre
CHAPITRE	5	P36	Le comportement de l'électeur

ÉDITÉ PAR :



TAFRA, en partenariat avec le Collectif Associatif pour l'Observation des Elections.

TAFRA est une association indépendante basée à Rabat. Elle se donne pour mission de produire des recherches de qualité sur les enjeux de la consolidation de l'Etat de droit et de la transition démocratique, afin de contribuer au renouvellement du débat public.

Le Collectif Associatif pour l'observation des élections est un regroupement d'associations attachées aux principes universels des Droits Humains et œuvrant pour la promotion de la citoyenneté et la primauté de l'état de droit. Il vise à travers son action d'observation du processus électoral à contribuer à l'édification de la démocratie au Maroc en renforçant la prise de conscience et la vigilance de la société civile quant à l'enjeu de la protection des élections de toute manipulation.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du CAOE et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne.

Directeurs scientifiques | Romain Ferrali, David Goeury

Coordinateur | Zakaria El Haddaoui

Rédacteurs | Othmane Bentaouzer, Karim El Hajjaji,
Romain Ferrali, David Goeury

Secrétaire de rédaction | Ayla Mrabet

Maquettiste | Rajae Chaouai

Crédits photos | David Goeury

Le mode de scrutin

CHAPITRE 1



Superficie du Maroc

710 850 km²

Population (projection 2021 selon le HCP)

36 313 189

Nombre d'inscrits sur les listes électorales

17 509 127

Nombre de circonscriptions locales

92 au total

Nombre de circonscriptions régionales

12

Les règles du jeu électoral instituées depuis la Constitution de 2011 produisent un Parlement où sont représentés de nombreux partis et des gouvernements de coalition. Les changements apportés pour les élections de 2021 accentuent la tendance.

Des élections, pour quoi faire ?

Les élections législatives visent à élire les 395 députés qui siègent à la Chambre des représentants. Ces élections déterminent aussi la formation du gouvernement. Depuis la Constitution de 2011, le Chef du gouvernement doit être issu du parti qui a obtenu la majorité des sièges à la Chambre. Il propose au Roi les ministres qui vont constituer son gouvernement. Le gouvernement, nommé par le Roi, doit être approuvé par la majorité des députés de la Chambre des représentants.

Conformément à la Constitution de 2011, le Parlement exerce le pouvoir législatif. Il vote les lois, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques (Article 70).

Ces lois concernent le quotidien des citoyens marocains et touchent aux libertés et droits fondamentaux, au statut de la famille et à l'état civil, aux principes et règles du système de santé, au régime des médias audiovisuels et de la presse sous toutes ses formes et à l'organisation judiciaire (Article 71).

Les règles du jeu : le scrutin proportionnel et une politique de quotas

Le territoire marocain est divisé en 92 circonscriptions. Chaque circonscription est dotée d'un certain nombre de sièges pour former la Chambre des représentants. Dans chaque circonscription, chaque parti présente une liste de candidats qui peut être égale ou inférieure au nombre de sièges en compétition. Le scrutin proportionnel est utilisé pour élire le Parlement marocain depuis 2002. Son principe de base est simple : on alloue des sièges proportionnellement au nombre de voix obtenues. Ainsi, un parti qui remporte 10% des voix doit remporter 10% des sièges.

Les changements de 2021 : encourager davantage les petits partis et les femmes

Si depuis 2002, le Maroc a conservé le scrutin proportionnel, il a aussi régulièrement apporté des changements dans les détails de règles. La réforme de la loi électorale introduite en 2021 change quelque peu les règles en vigueur depuis 2011.

Fin du seuil électoral et élargissement du quotient électoral

Les élections législatives utilisaient auparavant un **seuil électoral**, visant à éliminer d'emblée les partis ayant obtenu un trop petit nombre de voix. Ce seuil éliminait en 2011 les partis ayant obtenu moins de 6% des voix. Il a été abaissé à 3% en 2016, et supprimé en 2021.

La réforme de 2021 change aussi la méthode de calcul du **quotient électoral**. Cette notion répond à un problème du scrutin proportionnel : il y a un petit nombre de sièges (généralement 2 ou 3 par circonscription), et on ne peut pas allouer des quarts de sièges.

Comment gérer le problème de l'arrondi ? Au Maroc, on utilise la méthode du « plus fort reste ». On commence par le quotient électoral, qui fixe la valeur d'un siège. Jusqu'en 2016, celui-ci était établi en divisant le nombre de voix valides par le nombre de sièges. S'il y a 2 sièges en jeu et 100 voix au total, un siège vaut $100 / 2 = 50$ voix. Disons que lors de cette élection, le parti A remporte 60 voix, le parti B 30 voix, et le parti C 20 voix.

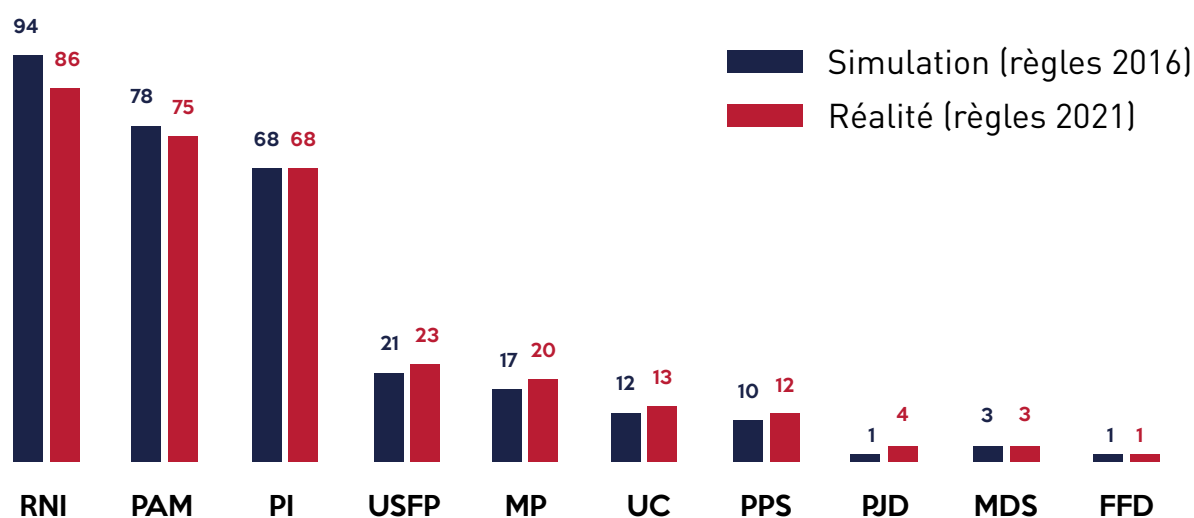
Parti	Voix	Quotient électoral 2016 = $100 / 2 = 50$			Quotient électoral 2021 = $200 / 2 = 100$		
		Sièges attribués au quotient	Reste	Sièges attribués au plus fort reste	Sièges attribués au quotient	Reste	Sièges attribués au plus fort reste
A	60	1	10	0	0	60	1
B	30	0	30	1	0	30	1
C	20	0	20	0	0	20	0

La réforme de 2021 définit le quotient électoral en utilisant non pas le nombre de bulletins valides, mais le nombre d'inscrits sur les listes électorales. Puisque les inscrits comptent non seulement les bulletins valides, mais aussi les votes blancs ou nuls et l'abstention, le nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège augmente mécaniquement. Prenons notre circonscription imaginaire, et supposons qu'il y a 200 inscrits. Avec la réforme, le quotient électoral passe de 50 à 100. Aucun des partis ne gagne de sièges au premier round, et, quand on considère les restes, le parti A remporte le premier siège, parce qu'il a le plus fort reste, et le parti B le deuxième, parce qu'il a le deuxième plus fort reste. Dans notre circonscription, donc,

pas de problème : la nouvelle règle ne change pas l'issue de l'élection. En principe, c'est possible, parce qu'en augmentant le nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège, la règle favorise un passage au deuxième round, où les plus petits partis ont plus de chance de gagner des sièges.

La réforme bénéficie aux petits partis, qui obtiennent davantage de sièges. Nous avons calculé les résultats des élections de 2021 si les règles de 2016 avaient été maintenues et comparé notre simulation à la réalité. Les règles de 2021 ont handicapé les deux plus grands partis (RNI et PAM), n'ont pas affecté le troisième parti (PI), et ont avantagé tous les autres partis.

Nombre de sièges à la Chambre des représentants, circonscriptions locales

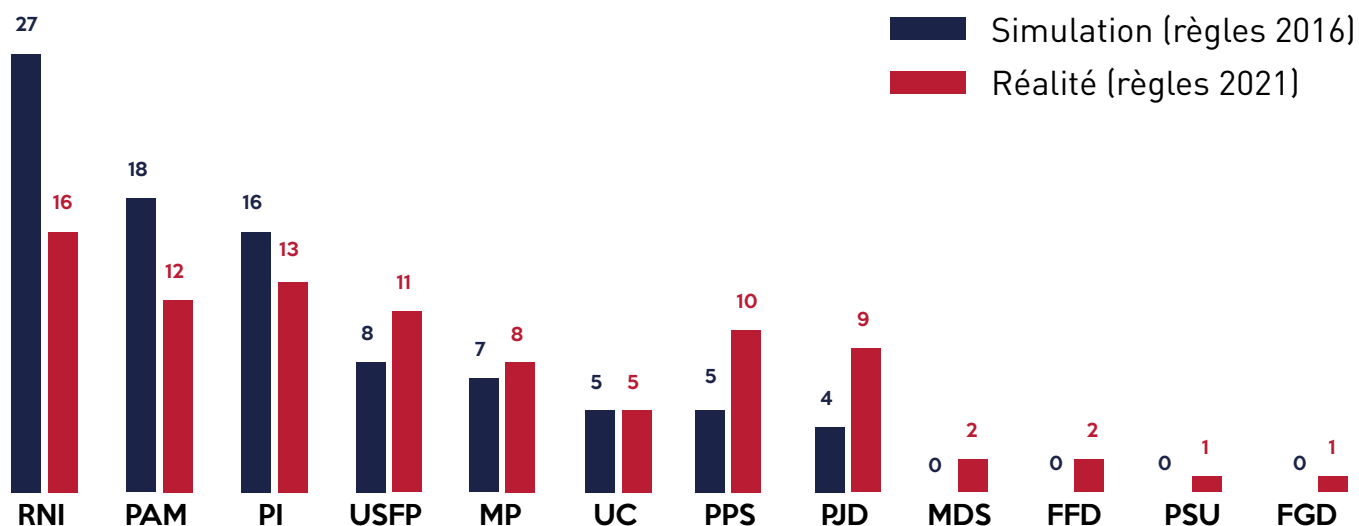


De la liste nationale aux listes régionales

La transformation de la liste nationale à la proportionnelle en 12 listes régionales au plus fort reste à un impact important sur le nombre de sièges obtenus par chaque parti. En effet, les partis qui ont mobilisé le plus de citoyens voient leurs résultats modérés par la réforme. Ainsi, le RNI avec 27,66% des voix n'obtient que 16 sièges dans le nouveau

système alors qu'il aurait pu en disposer de 27 dans le précédent. En revanche, les petits partis sont particulièrement favorisés comme le PPS. Alors que le parti n'aurait remporté que 5 sièges avec la liste nationale, il a obtenu 10 sièges en misant sur une couverture maximale du territoire marocain, soit davantage que le MP et l'UC qui ont obtenu plus de voix que lui à l'échelle nationale, mais dont l'électorat est beaucoup plus concentré sur le territoire.

Nombre de sièges à la Chambre des représentants, circonscriptions régionales

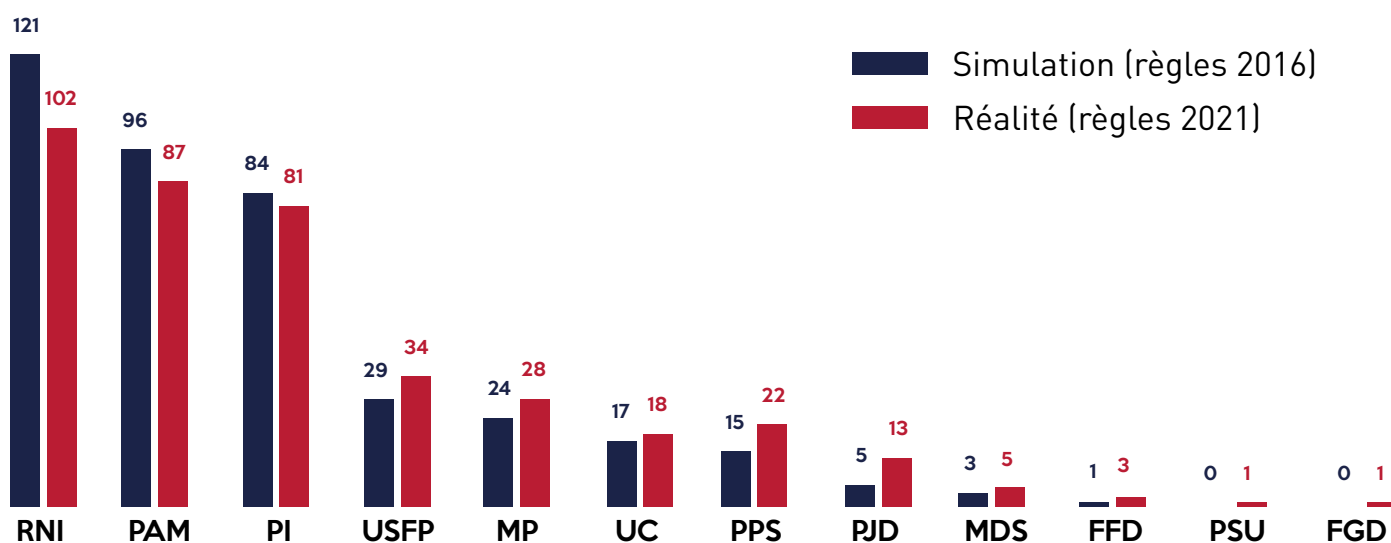


Au final, une réforme qui empêche l'affirmation d'un parti hégémonique

Les grands perdants de la réforme sont donc au final le RNI qui perd 19 sièges, le PAM 9 sièges et l'Istiqlal 3 sièges. Les deux plus grands vainqueurs sont le PPS et le PJD avec respectivement 7 et 8 sièges.

Cette réforme présentée comme hostile au PJD s'est finalement retournée contre ses promoteurs. Elle a obligé le RNI à établir une coalition à 3 partis alors qu'il aurait pu se contenter d'un seul allié avec l'ancien système.

Nombre total des sièges à la Chambre des représentants



Les quotas

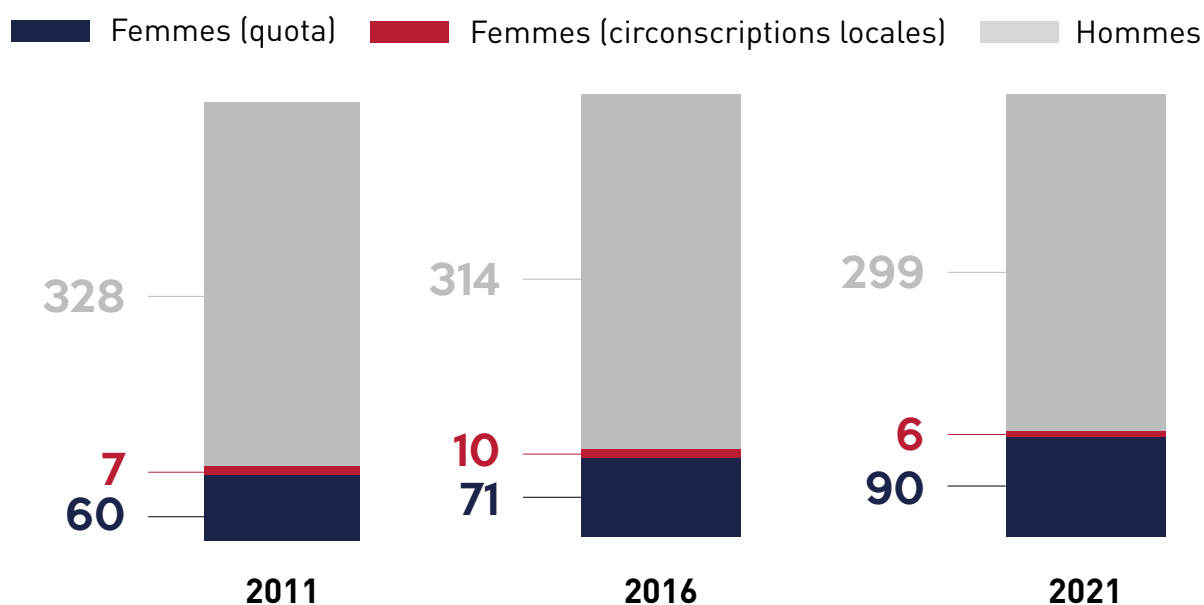
Depuis 2002, le Maroc emploie une politique de quotas parlementaires, pour encourager des catégories de la population qui sont moins représentées au Parlement. Parmi les 395 sièges de la Chambre des représentants, 305 sièges sont attribués à 92 circonscriptions « locales », qui représentent chacune un territoire. Les 90 sièges restants étaient, jusqu'en 2021, attribués à une circonscription « nationale ». Pour cette circonscription, les partis en lice devaient présenter des listes, chacune composée, en 2011 et 2016, de 30 jeunes et de 60 femmes. La réforme transforme cette circonscription nationale en 12 circonscriptions régionales, réservées dans la pratique aux femmes. La loi prévoit que les deux tiers des candidats, ainsi que les deux premiers candidats sur la liste, soient des femmes. Dans les faits, tous les partis ont présenté exclusivement des femmes.

La réforme augmente mécaniquement le nombre de femmes représentées au Parle-

ment, poursuivant ainsi la tendance amorcée depuis 2002. S'il est certain qu'au total, les femmes y sont plus nombreuses, ceci est largement dû aux effets directs des quotas : les femmes ont toujours des difficultés à accéder à la représentation politique par les sièges qui ne leur sont pas réservés.

Sur 305 sièges, 6 femmes seulement ont été élues dans des circonscriptions locales. Elles représentent moins de 5% des parlementaires élus localement : quatre sont du PAM (élues à Oujda-Angad, Fès Nord, Marrakech-Médina et Sidi Youssef Ben Ali), une de l'Istiqlal (élue à Tiznit) et la dernière du PPS (élue à Beni Mellal).

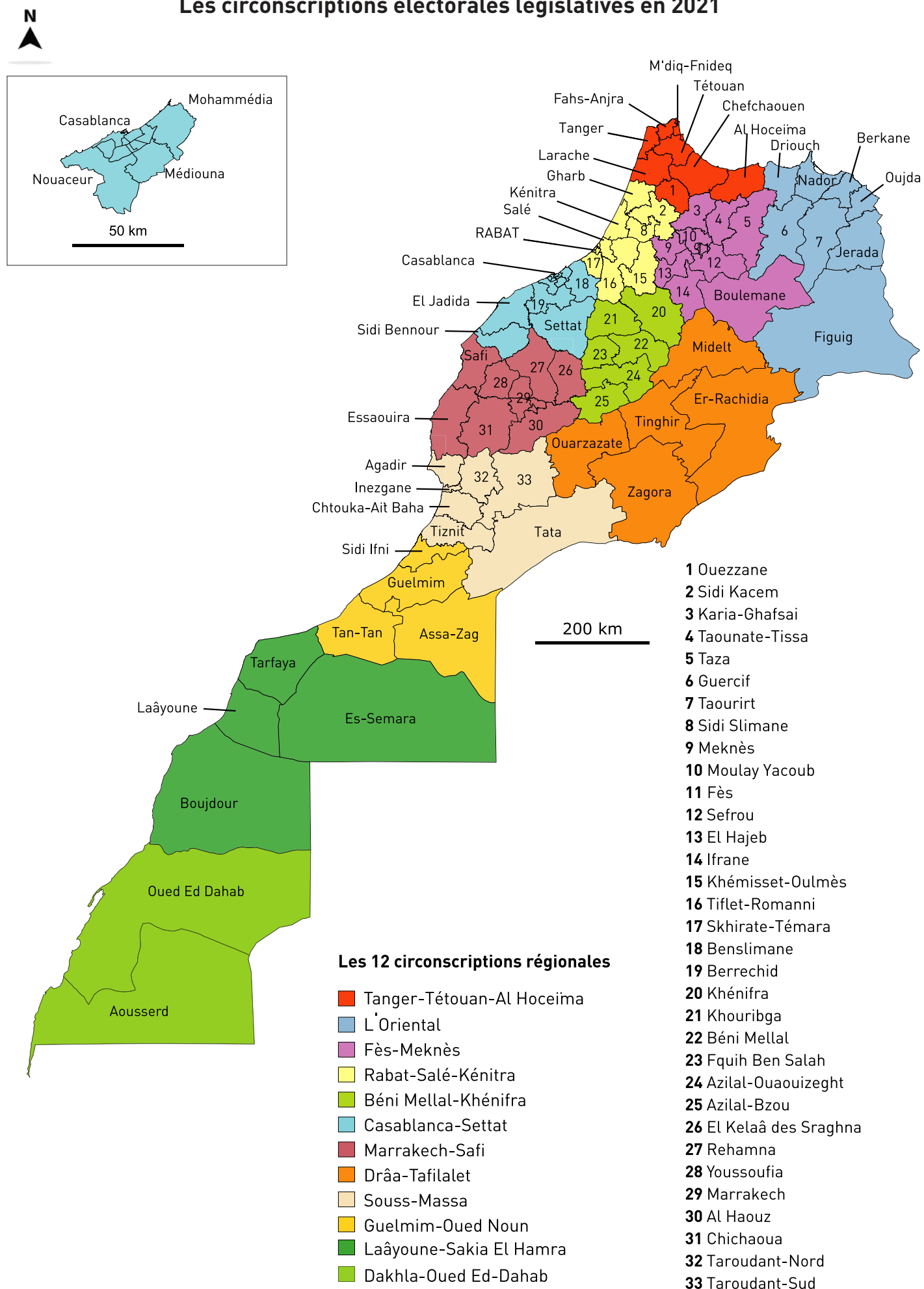
Représentation des femmes à la Chambre des représentants





Election	Seuil électoral	Quotient électoral	Quotas
2011	3% (circonscription nationale), 6% (circonscriptions locales)	Bulletins valides	Circonscription nationale, 60 femmes + 30 jeunes
2016	3%	Bulletins valides	Circonscription nationale, 60 femmes + 30 jeunes
2021	0%	Nombre d'électeurs inscrits	Circonscriptions régionales, 90 femmes

Les circonscriptions électorales législatives en 2021



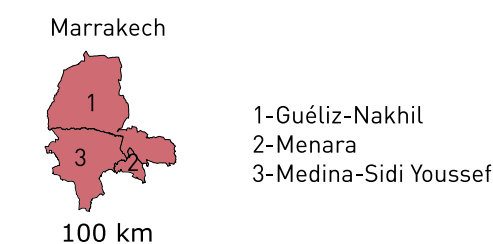
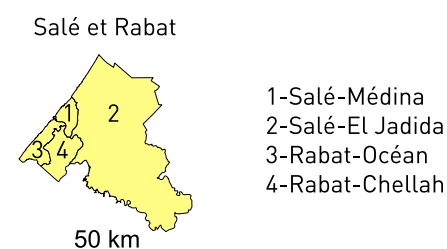
Les circonscriptions électorales s'appuient sur le découpage territorial marocain : les régions pour les circonscriptions régionales des listes des femmes et des jeunes, les provinces pour les circonscriptions locales.

Certaines provinces sont désignées par le terme de préfecture, qualificatif attribué à 13 provinces à très forte dominante urbaine ou exclusivement urbaine (Rabat, Salé, Casablanca, Mohammédia, Marrakech, Tanger-Asilah, M'diq-Fnideq, Oujda-Angad, Meknès, Fès, Agadir, Inezgane, Skhirate-Témara).

Un nombre de sièges est attribué à chaque province selon son poids démographique avec un minimum de deux sièges et un maximum

de 6 sièges. Les provinces les plus peuplées sont divisées en plusieurs circonscriptions. Ainsi, les préfectures de Rabat, Salé et Fès et les provinces de Kénitra, Khémisset, Taounate, Azilal et Taroudant sont divisées en deux circonscriptions. Marrakech est divisée en trois circonscriptions et enfin Casablanca est découpée en huit circonscriptions.

5 villes découpées en plusieurs circonscriptions électorales



Le corps électoral

CHAPITRE 2



D'après les données et les projections du HCP, la population totale du Maroc est passée de 12,4 millions d'habitants en 1963 à 36,3 millions en 2021, soit une augmentation de 193%.

L'engouement électoral est modeste: Entre 1963 et 2021, le nombre d'inscrits sur les listes électorales augmente de 265%, et le nombre de votants, c'est-à-dire d'inscrits qui se déplacent aux urnes, n'a aug-

menté que de 151%.

Les citoyens en âge de voter sont passés de 6,48 millions en 1963 à 25,22 millions en 2021, soit une hausse de 289%.

L'évolution du corps électoral est cependant moins importante : sur la même période, le nombre d'inscrits augmente de 265%, et le nombre de votants, c'est-à-dire d'inscrits qui se déplacent aux urnes, n'a augmenté que de 151%.

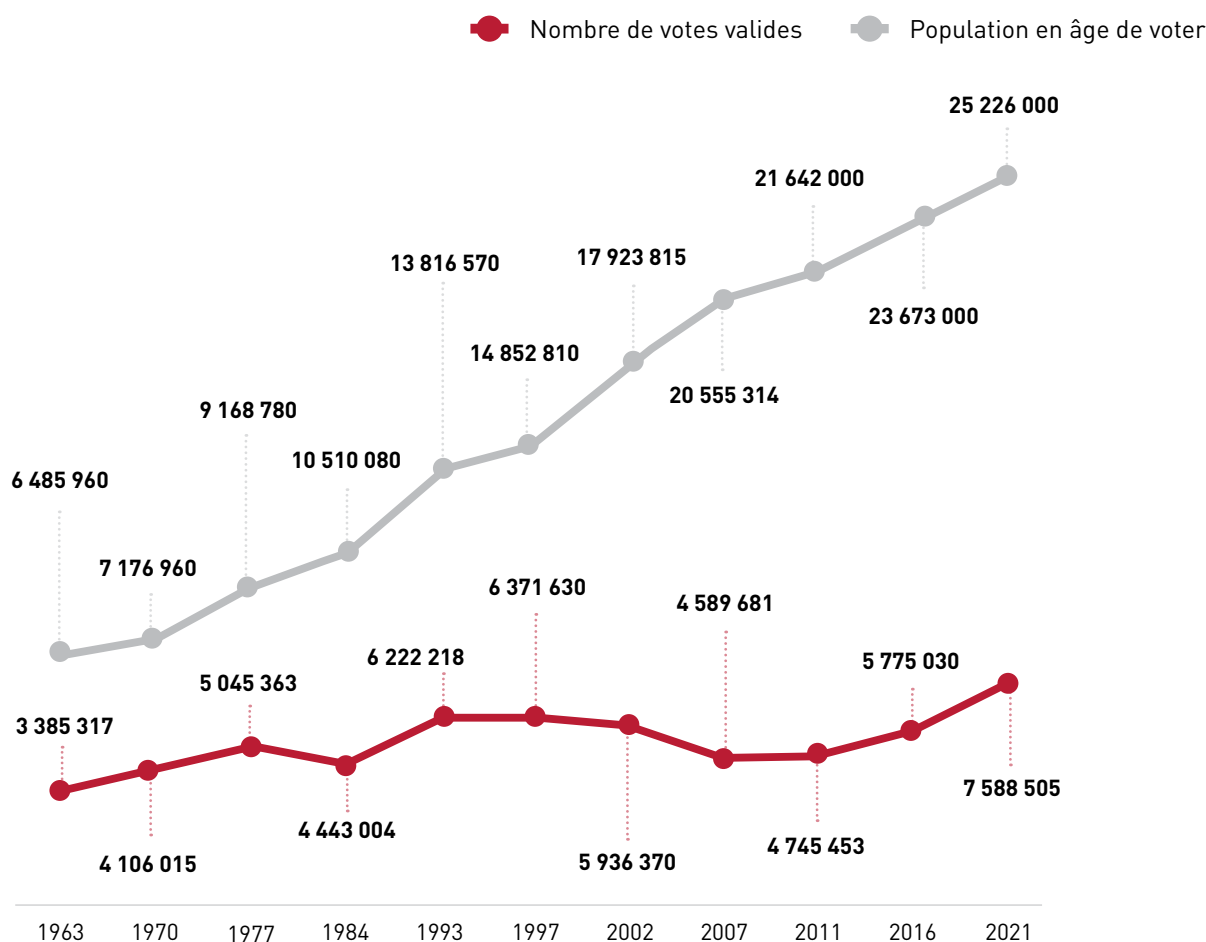
Parallèlement à ces indicateurs, le ratio des bulletins non valides n'a cessé d'augmenter, passant de 1,3% en 1970 à 22,29% en 2011. En 2016, toutefois, le taux de bulletins valides a atteint 87%, soit le ratio le plus élevé depuis les législatives de 1993. En 2021, le taux des bulletins nuls ou blancs remonte légèrement à 13,92%.

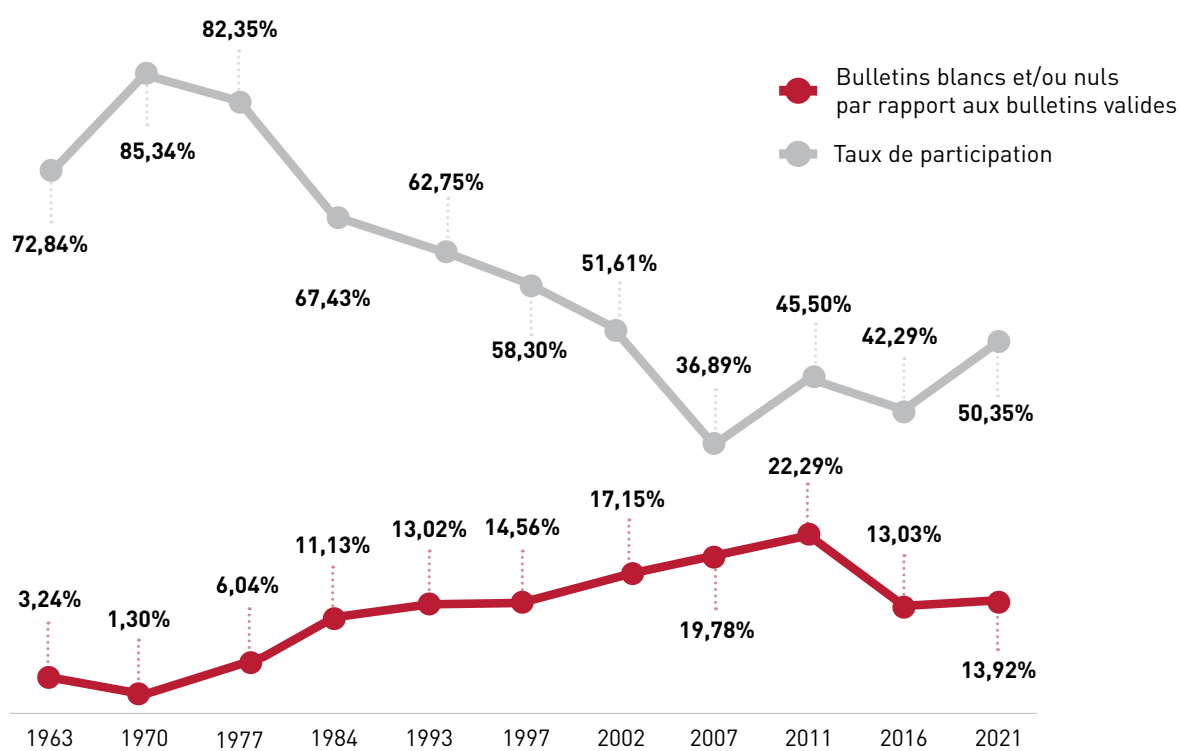
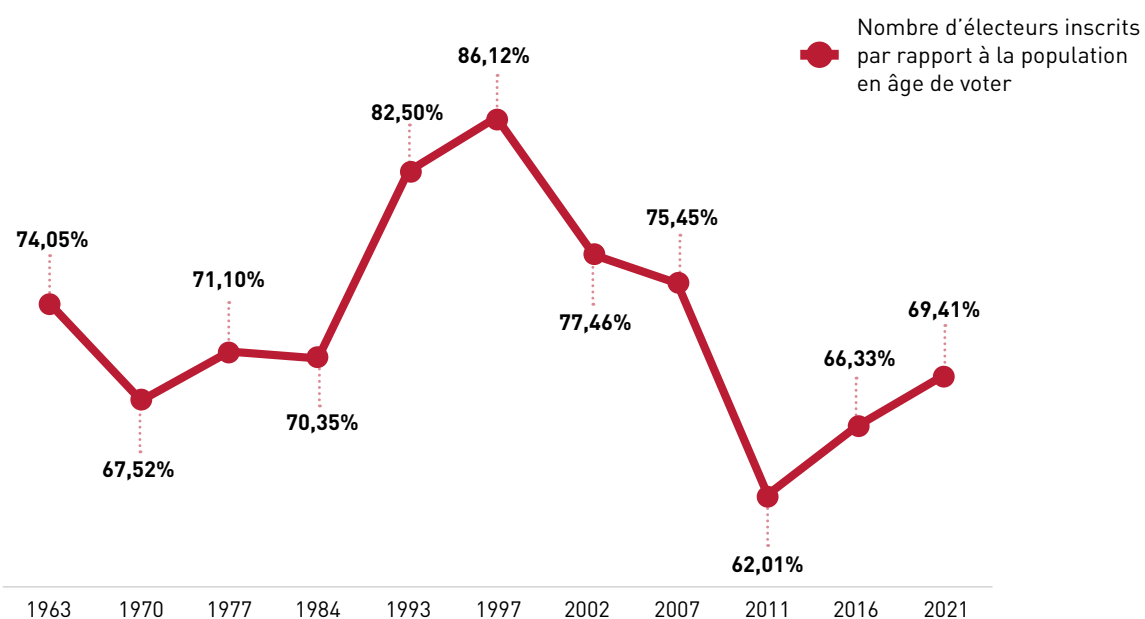
Pour voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales. Le taux de participation est le ratio des votants sur les inscrits. Ce chiffre a connu des variations importantes durant les différentes élections législatives au Maroc. En 1963, 1970 et 1977, les taux de participation sont relativement élevés et se rapprochent de la population en âge de voter. De 1984 à 2007, les taux de participation affichent une tendance à la baisse. Les élections de 2007

ont enregistré le taux de participation le plus bas de l'histoire électorale marocaine, avec seulement 36,89% des inscrits qui se sont déplacés aux urnes.

La participation s'améliore relativement à partir de 2011, mais les taux doivent toujours être analysés à l'aune des taux d'inscription. En 2011, le taux de 45,50% s'explique par une importante mise à jour des listes électorales par le ministère de l'Intérieur, et donc une chute du

taux d'inscription. Le taux de participation en 2016 apparaît comme plus faible avec 43%, mais s'explique par un taux d'inscription plus élevé suite aux élections communales et régionales de 2015. En 2021, le taux de participation aux législatives atteint 50,35%, dépassant ainsi la barre des 50% pour la première fois depuis 2002, avec un taux d'inscription en forte hausse.





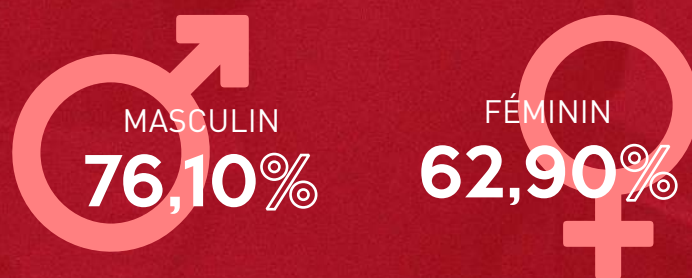
Les chiffres agrégés des taux d'inscription cachent de très fortes disparités selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence (urbain, rural). Il apparaît deux grands clivages.

Le premier est générationnel : si les 60 ans et plus sont inscrits à plus de **94%**, seulement un tiers des jeunes de 18 à 24 ans est inscrit sur les listes électorales. Le taux d'inscription progresse lentement, pour atteindre **85%** pour les 45-54 ans.

Le deuxième clivage est territorial : si les ruraux sont inscrits à plus de **94%**, seulement un peu plus de la moitié des urbains est inscrite sur les listes électorales. Ce clivage territorial est renforcé par les écarts très forts de participation entre les grandes villes, où la participation est très faible, et les communes rurales où la participation est très élevée.

Enfin, il persiste une forte différence de taux d'inscription entre les sexes. Si les hommes sont inscrits à **76%**, les femmes ne le sont qu'à **62,9%**.

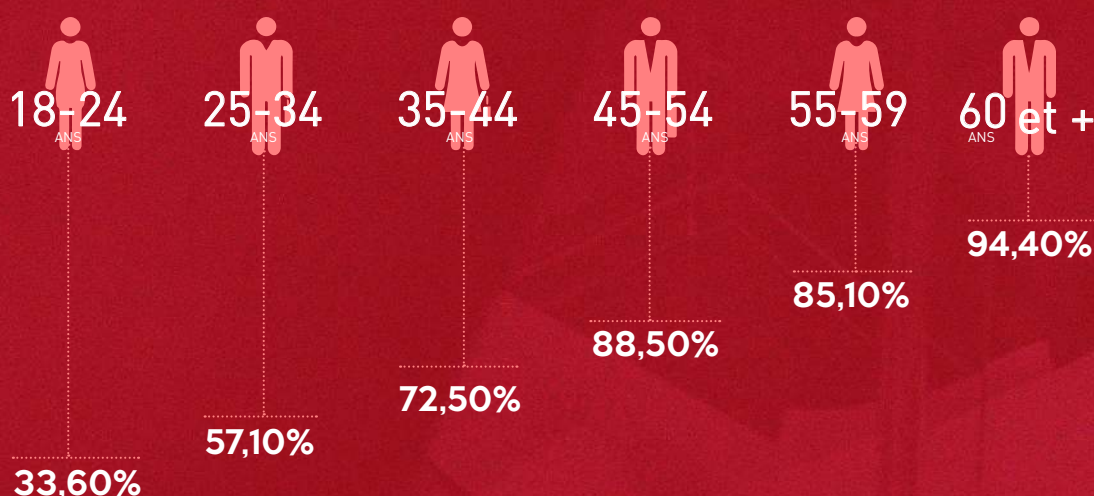
Au final, la population des non-inscrits est composée de jeunes et de femmes urbaines qui ne sont pas intégrés dans les réseaux d'inscription collective comme ceux organisés dans les villages.



URBAIN
56,70%



RURAL
94,30%



Les résultats des élections

CHAPITRE 3

LA PARTICIPATION

A chaque élection, la participation s'impose comme un enjeu crucial du scrutin. Elle représente en effet un indicateur de mesure de la capacité des partis politiques à mobiliser et rencontrer les électeurs. Le Maroc connaît une situation singulière : alors que les élections étaient de plus en plus concurrentielles, le taux d'abstention progressait. Le taux d'abstention record (63%) des élections législatives de 2007 a non seulement confirmé le déclin des formations partisans, mais il a également fait des abstentionnistes le premier parti marocain.

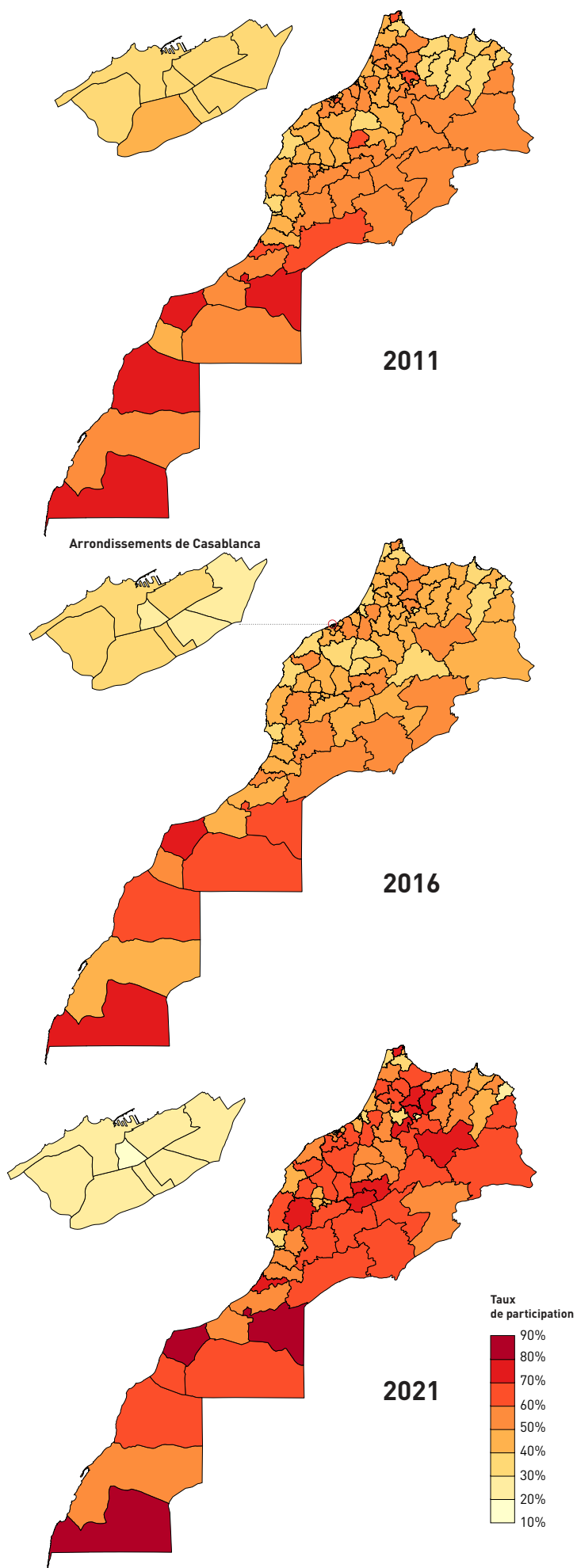
L'amélioration du taux de participation, qui atteint 46% en 2011, est surtout liée à la chute du taux d'inscription, du fait d'une très large révision des listes électorales menée par le ministère de l'Intérieur quelques mois avant le scrutin. En 2016, la progression du taux d'inscription se traduit par une augmentation du nombre de suffrages, mais une baisse du taux de participation à 43%. De nombreux inscrits s'étaient mobilisés pour les élections communales et régionales de 2015 avant de renoncer à s'exprimer pour les législatives de 2016. Les législatives de 2021 bénéficient de la mobilisation pour les élections communales et régionales, or-

ganisées le même jour. L'inscription massive sur les listes électorales est suivie d'un taux de participation de 51%, dépassant ainsi, pour la première fois depuis dix-neuf ans, la barre symbolique des 50%.

Cependant, les moyennes nationales de participation ne doivent pas masquer les nuances constatées à l'échelle des différentes circonscriptions qui connaissent des trajectoires divergentes. Les provinces du Sud et les provinces rurales connaissent des taux de participation beaucoup plus élevés que les provinces très urbaines désignées par le terme de préfecture comme Casablanca, Mohammedia, Rabat, Salé, Skhirate-Témara, Tanger, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda, Agadir, Inezgane. De 2011 à 2021, les records de participation sont enregistrés dans les circonscriptions peu peuplées du Sud marocain, qui sont les seules à dépasser les 70% en 2011 (Tarfaya, Aousserd, Boujdour, Assa-Zag) et les 80% en 2021 (Tarfaya, Aousserd, Assa-Zag). En 2021, 9 circonscriptions rurales affichent des taux supérieurs à 70% dans les provinces de Sidi Ifni, Azilal, Taounate, Boulemane, El Hajeb, Moulay Yacoub et Fahs-Anjra.

En revanche, les taux de participation à Casablanca, Fès, Oujda, Salé et Rabat continuent de

s'effondrer. Ces villes ont connu une baisse de près de 30% des suffrages valides entre 2016 et 2021. En 2021, le taux de participation est inférieur à 23% à Casablanca et à 36% dans les autres grandes villes du royaume. La trajectoire de la circonscription Al Fida-Mers-Sultan, au centre de Casablanca, est emblématique : son taux de participation passe de 32% en 2011, à 25% en 2016 pour s'établir à 19% en 2021.

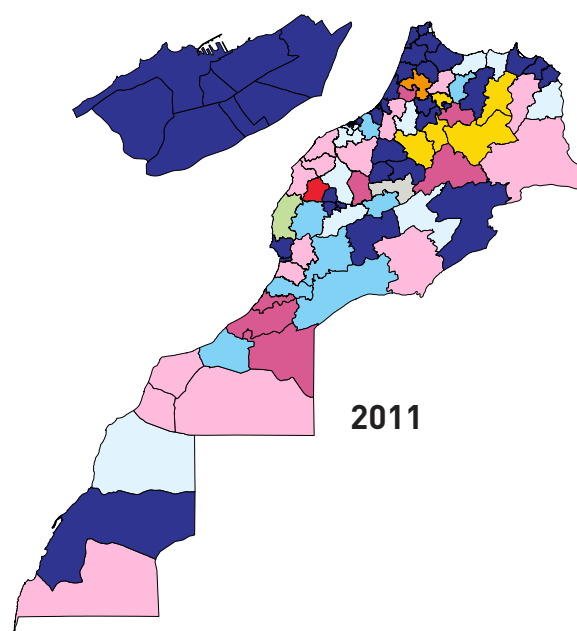


LES RÉSULTATS

Les élections de 2021 ont amené à une forte re-composition des forces politiques. Le Maroc n'a jamais connu de basculement aussi brutal du leadership politique suite à une élection concurrentielle ouverte. L'ampleur du mouvement électoral a par ailleurs été modérée par la réforme du quotient électoral et par la liste régionale des femmes.

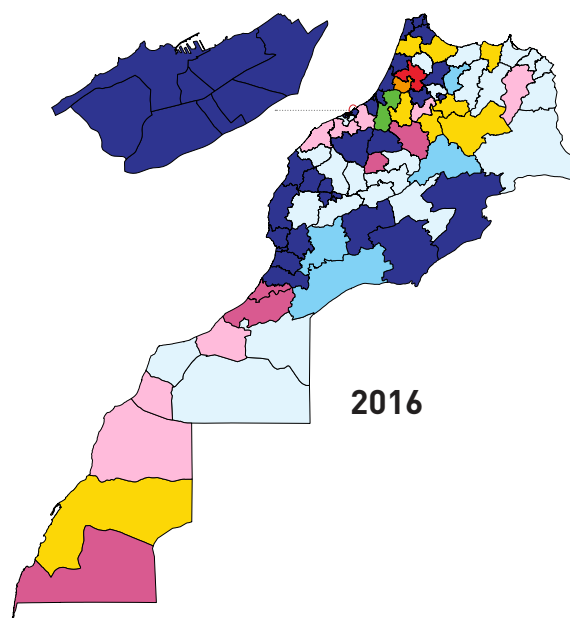
En 2016, le PJD poursuivait son ascension entamée en 2011 et était arrivé en tête dans 40 circonscriptions : toutes les circonscriptions préfectorales, à l'exception d'Oujda, mais aussi des circonscriptions plus rurales comme Errachidia, Zagora, Ouarzazate. En revanche, le RNI dominait seulement 5 circonscriptions dispersées sur le territoire marocain (Tiznit, Taroudant-Nord, Midelt, Benslimane, Taounate-Tissa) du fait de la montée du PAM. En 2021, le RNI arrive en tête dans 59 circonscriptions établissant un record depuis la réforme électorale de 2002. Le PJD, lui, est balayé : il n'arrive en tête dans aucune circonscription électorale, son meilleur résultat est deuxième dans la circonscription d'Assa-Zag.

Devant l'ascension du RNI, seuls quelques partis résistent. Le PAM, qui était arrivé en tête dans 27 circonscriptions en 2016, domine désormais 18 circonscriptions concentrées dans l'Oriental, la région de Marrakech-Safi et de Guelmim-Oued Noun. Le parti de l'Istiqlal, qui dominait 7 circonscriptions, réussit à étendre son influence à 3 nouvelles circonscriptions dans les provinces sahariennes, mais aussi dans les provinces périphériques de Casablanca. De même, l'UC profite de l'effondrement du PJD pour arriver en tête dans deux nouvelles circonscriptions urbaines à Ben M'sik et Tanger. Quant à l'USFP, qui a perdu son fief de Guelmim-Oued Noun, il se redéploie à Essaouira et Sidi Bennour.



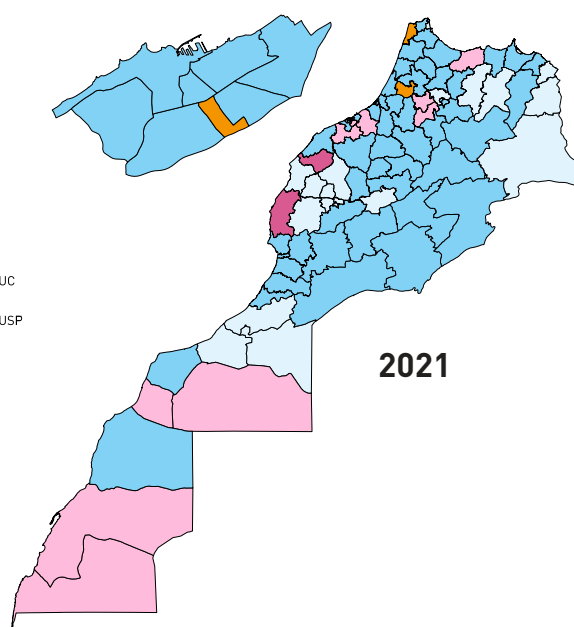
2011

Arrondissements de Casablanca

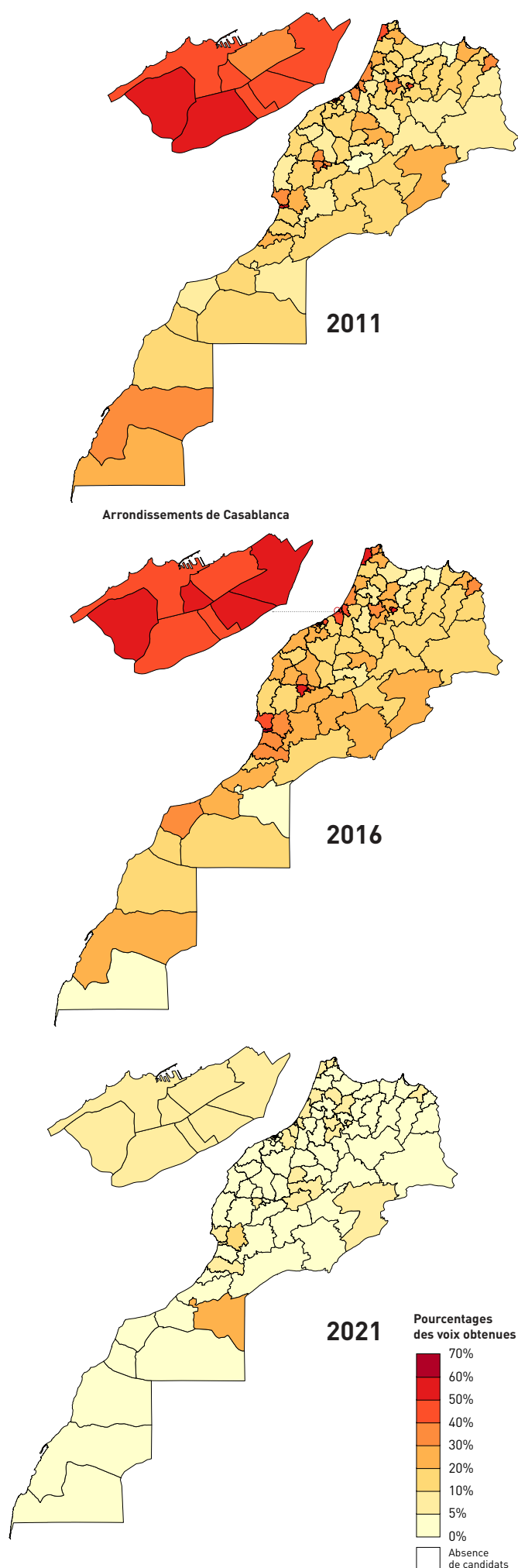


2016

Parti arrivé en tête



2021



LA PERFORMANCE PAR PARTI



Le PJD, l'effondrement

De 2002 à 2016, le PJD a connu une ascension continue. Devenu le premier parti du Maroc en 2011, il s'est appuyé sur un électorat urbain concentré dans les grandes métropoles, qui s'était élargi aux chefs-lieux de province et aux villes moyennes en 2016. Ainsi, il a pu mobiliser 1 571 659 Marocains en 2016 aux élections législatives pour les listes locales, et 1 618 963 pour les listes nationales des jeunes et des femmes. A Casablanca, le parti obtenait plus de 51% des suffrages exprimés et près 47% des suffrages dans les autres préfectures (provinces exclusivement urbaines) comme Agadir, Inezgane, Rabat, Salé, Tanger, Fès, Meknès, Marrakech et Oujda.

En 2021, le parti connaît un effondrement sans précédent dans l'histoire électorale marocaine, en mobilisant seulement 322 758 électeurs. Il perd ainsi 80% de son électorat. Cet effondrement est encore plus important dans les grandes villes qui avaient porté les victoires successives du PJD depuis 2011. A Casablanca, le parti perd près de 90% de ses électeurs, mobilisant seulement 21 765 personnes. Dans les autres préfectures, l'effondrement est tout aussi massif. Le parti perd 87% de ces électeurs, mobilisant à peine 73 629 citoyens. Le parti dépasse les 10% des suffrages exprimés uniquement dans 2 circonscriptions, la petite province saharienne d'Assa-Zag (21,4%) et la circonscription de Taroudant-Sud (13,1%).



Le RNI, la renaissance

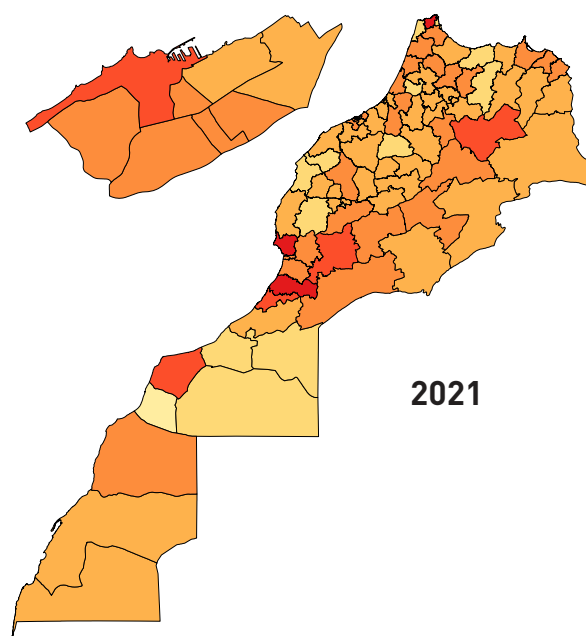
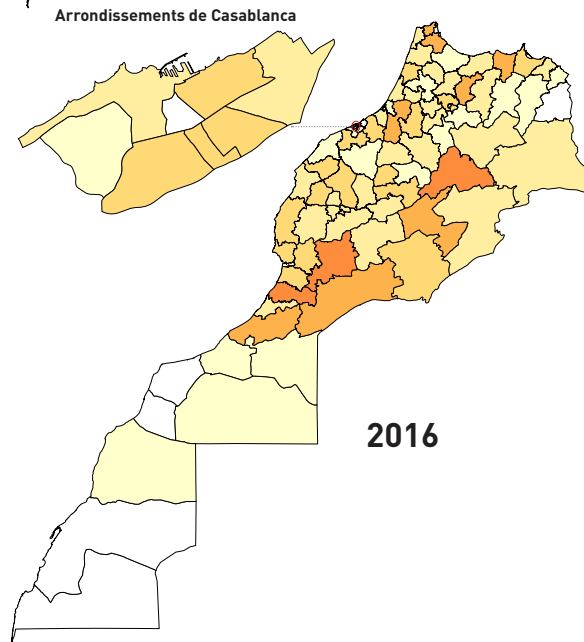
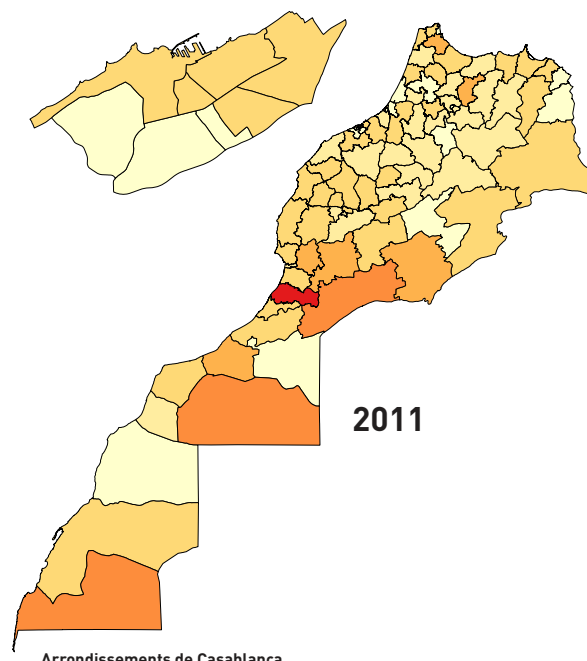
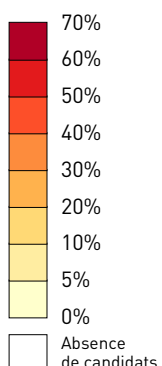
Fondé en 1978, le parti reprend la tradition des Indépendants, soutiens historiques de la monarchie depuis 1963. Parti pivot des coalitions avec le PJD depuis 2013, le RNI a connu une victoire sans précédent dans l'histoire récente du Maroc.

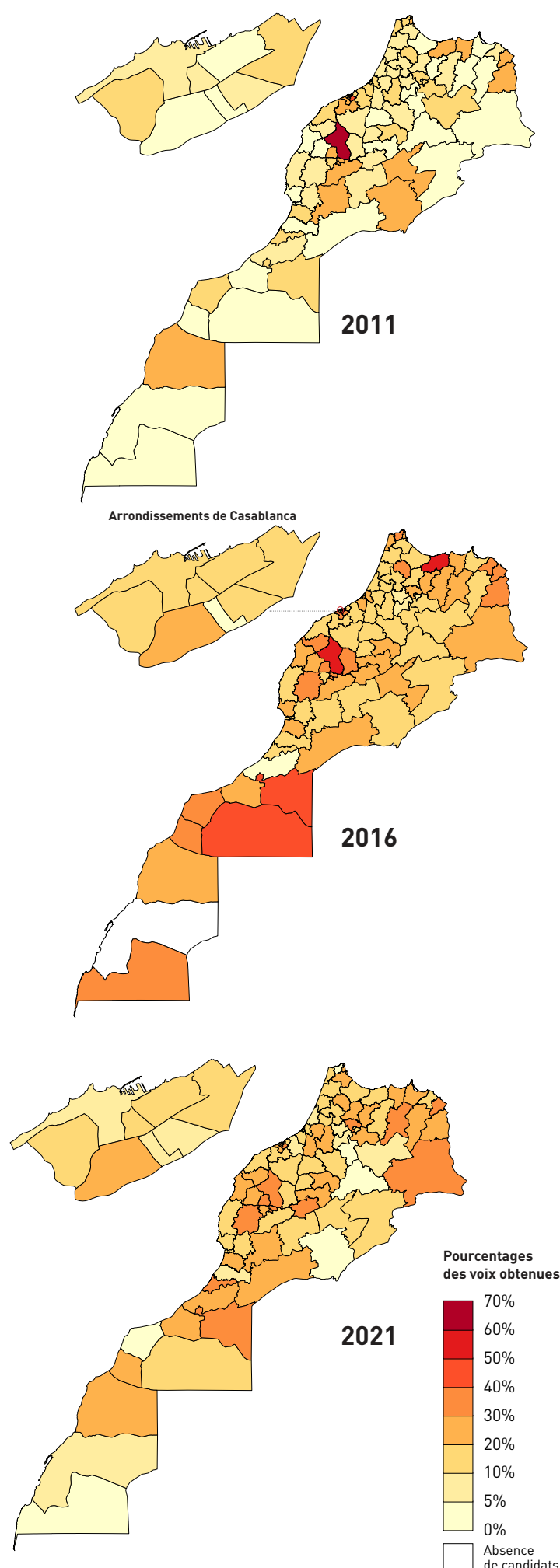
Il est le premier parti à mobiliser plus de 2 millions d'électeurs avec 2 099 036 voix, multipliant par près de 4 son score de 2016 où il avait mobilisé seulement 558 875 citoyens. En 2016, le parti avait été profondément affaibli par de nombreuses transhumances au profit du PAM, principal adversaire du PJD. En 2017, son nouveau Secrétaire général, Aziz Akhannouch, entame une campagne très précoce. Le parti accumule les victoires lors des législatives partielles. Puis, il déploie ses réseaux avec la campagne « 100 villes, 100 jours ». En 2021, le parti s'impose dans la région de Souss-Massa, fief historique d'Aziz Akhannouch, où il a été président de région de

2003 à 2009 mais aussi élu député à Tiznit en 2011.

Le RNI remporte plus de 50% des suffrages à Tiznit mais aussi à Agadir, où Aziz Akhannouch se présente comme président de commune. Ensuite, le parti réussit à mobiliser un électorat urbain en multipliant par 4,2 son nombre d'électeurs dans les grandes villes, malgré une performance plus faible à Casablanca, où il arrive en tête en mobilisant 34% des électeurs, mais où il multiplie seulement par 2,8 son nombre de suffrages. Son score particulièrement élevé a été porté par la mobilisation de plusieurs dizaines de milliers de nouveaux électeurs dans les provinces très peuplées comme El Haouz, El Jadida, Kénitra, Sidi Kacem, Taroudant, Settat ou encore Beni Mellal.

Pourcentages
des voix obtenues





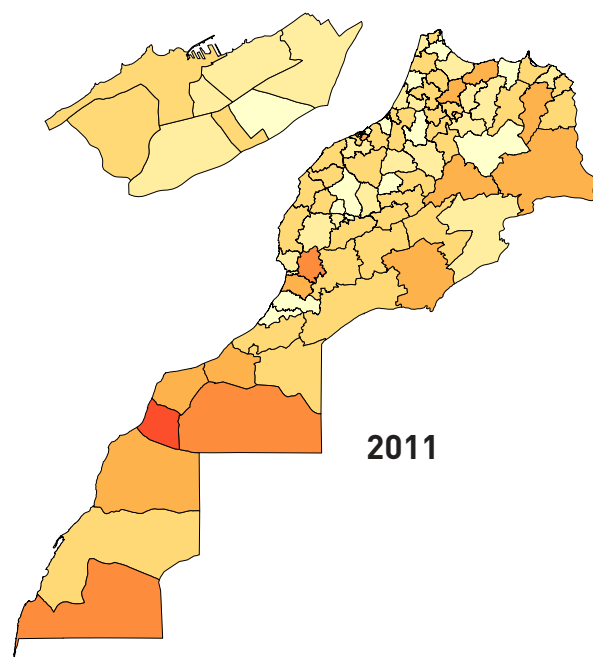
Le PAM, la résistance

Le PAM est un parti très récent, fondé en 2008 et affaibli en 2011, car fortement critiqué par le Mouvement du 20 février. Fort d'un réseau très dense d'élus locaux depuis 2009, le parti est devenu la deuxième force politique aux élections législatives de 2016, avec plus de 1,2 million d'électeurs. En 2021, il apparaissait comme menacé par le RNI dont il avait capté de nombreux élus en 2016. Or, le parti réussit à mobiliser plus de 1,4 million d'électeurs en 2021, soit une progression de 15%. Le PAM conserve de nombreux fiefs électoraux dans la région de Marrakech-Safi, de l'Oriental mais aussi de Tanger-Tétouan, malgré les effets des crises localisées d'Al Hoceima, où il perd 65% de ses électeurs, soit 26 863 voix, et de Jerada, où le parti investit un nouveau candidat. En revanche, son influence s'effondre dans les provinces sahariennes peu peuplées comme Tarfaya, Aousserd ou Es-Semara, alors que le parti renforce sa présence dans la région de Guelmim-Oued Noun à Guelmim et Sidi Ifni, grâce à des transfuges de l'USFP. Enfin, son électorat urbain s'étiole. Il perd 36% de ses électeurs casablancais et 10% de ses autres électeurs préfectoraux. Marrakech fait figure d'exception, le parti mobilisant plus de 16 000 nouveaux électeurs grâce aux bonnes performances de ses candidats dans les circonscriptions de Ménara et de Guéliz-Nakhil.



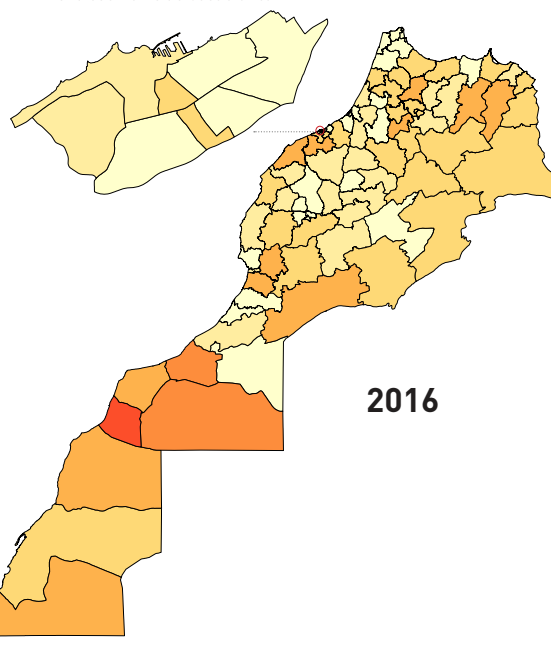
L'Istiqlal, la reconquête

L'Istiqlal, premier parti à la Chambre des représentants en 2007 et second en 2011 avec 60 sièges, avait choisi de s'allier au PJD, avant de quitter la coalition en 2013. Il a connu un fort recul en 2016 et perdu 17 élus à la Chambre des représentants. En 2021, il réalise l'une des plus fortes progressions après le RNI, multipliant par 2 son nombre d'électeurs, qui sont passés de 620 041 à 1 278 420. Le parti renforce en premier lieu ses deux fiefs électoraux que sont les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab, où il réalise ses meilleurs scores. Si ensuite, le parti mobilise avant tout dans des provinces périurbaines de Casablanca comme Berrechid et Mediouna, ou de grandes provinces rurales comme El Hajeb, Guercif, Taroudant ou Ch-touka-Aït Baha, il remobilise également un électorat urbain qui s'était effondré en 2016. Il progresse de 21% à Casablanca dans un contexte de fort recul de la participation et surtout, il multiplie par plus de 2,5 son nombre d'électeurs dans les autres grandes villes du royaume en réalisant des performances notables à Salé, El Jadida, Meknès, Mohammedia, Marrakech et dans une moindre mesure, à Tanger.

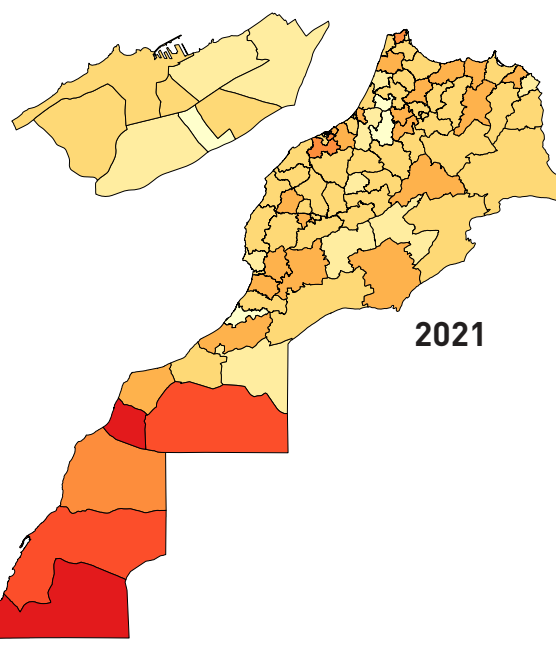


2011

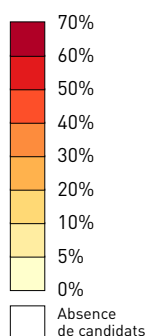
Arrondissements de Casablanca

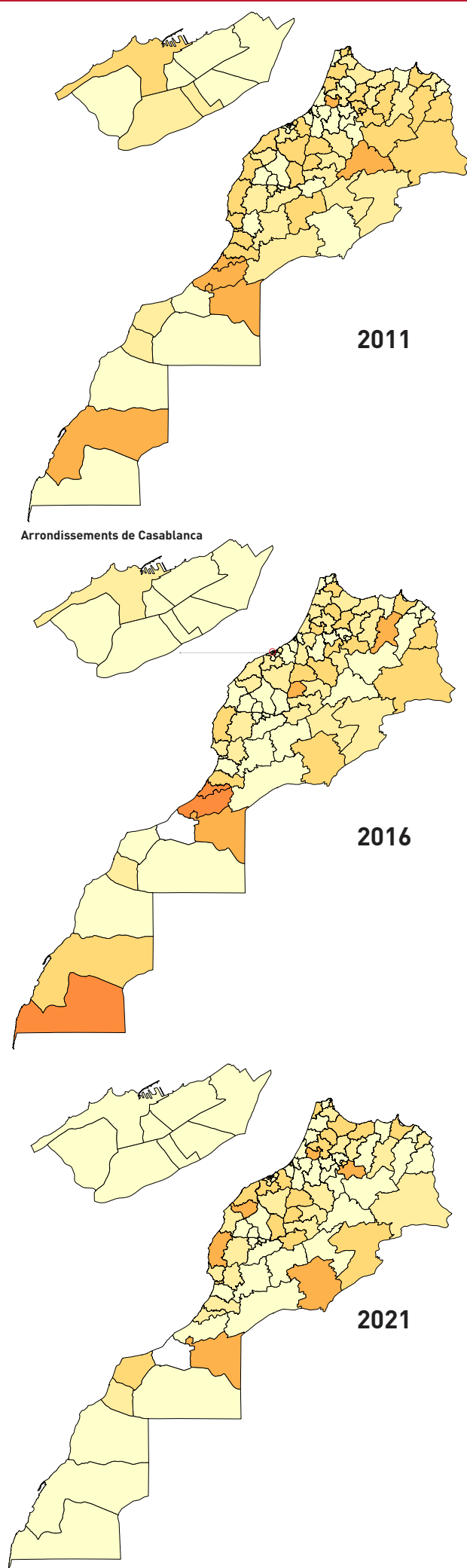


2016



2021

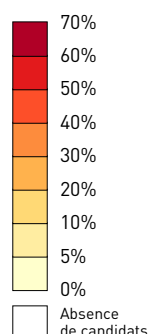
Pourcentages
des voix obtenues



L'USFP, un rebond relatif

L'USFP connaissait, depuis 1997, un étiolement continu de son électorat. Les élections de 2021 inversent cette tendance. Le parti progresse de 60% entre 2016 et 2021. Ce rebond est avant tout porté par des provinces rurales comme Essaouira, Zagora, Sidi Bennour, Sidi Slimane ou Sefrou. L'USFP, dont l'électorat urbain s'est effondré depuis 2002, ne connaît pas de reprise de son influence à Casablanca, ne mobilisant que 3,6% des électeurs casablancais, et progressant très légèrement de 3%. En revanche, le parti connaît un regain de mobilisation dans les autres préfectures, multipliant par 2,5 son nombre d'électeurs, qui était particulièrement faible en 2016. L'USFP arrive ainsi à dépasser les 10% des suffrages exprimés à Rabat-Chellah, Tanger, Inezgane et Fès-Sud.

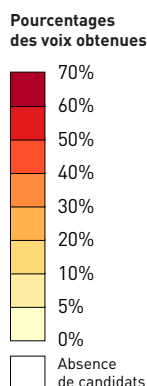
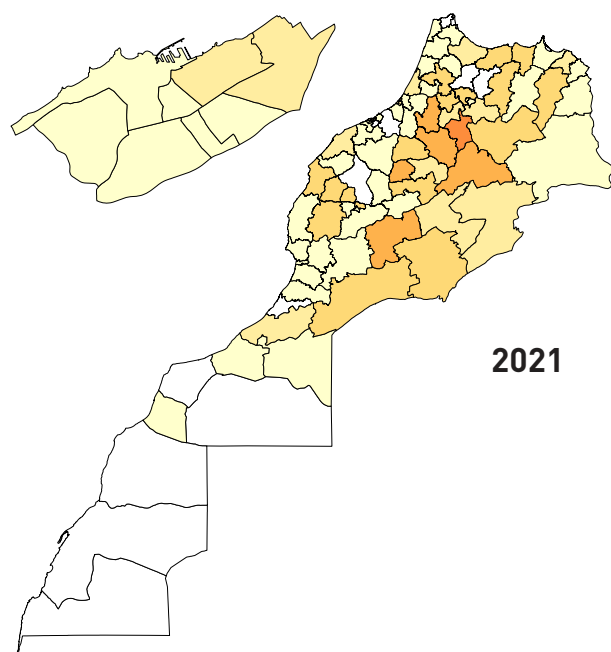
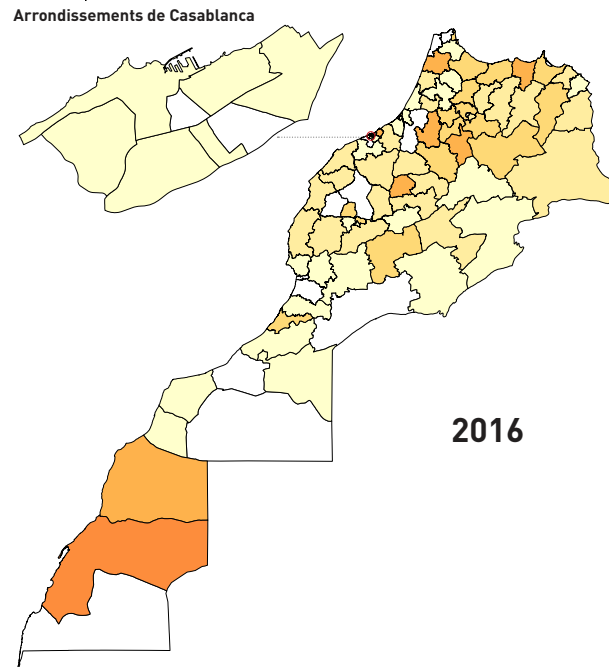
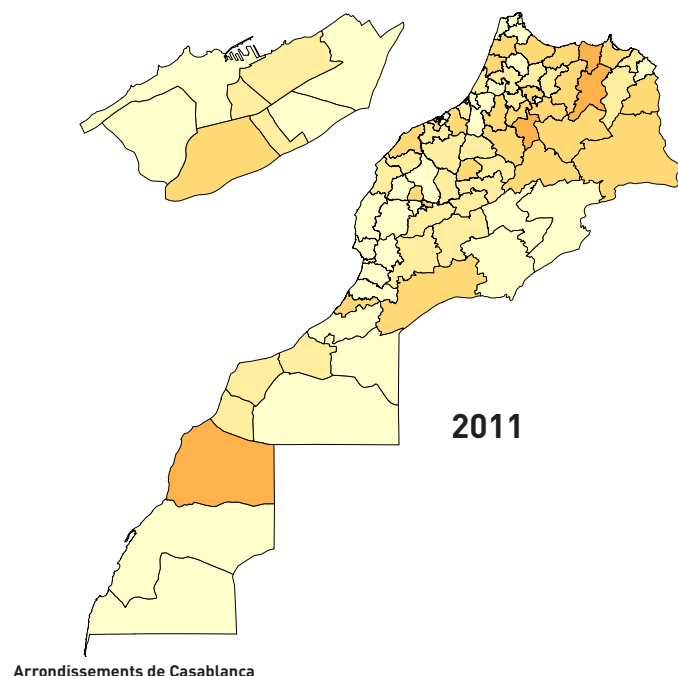
Pourcentages
des voix obtenues





Le MP, une mobilisation difficile

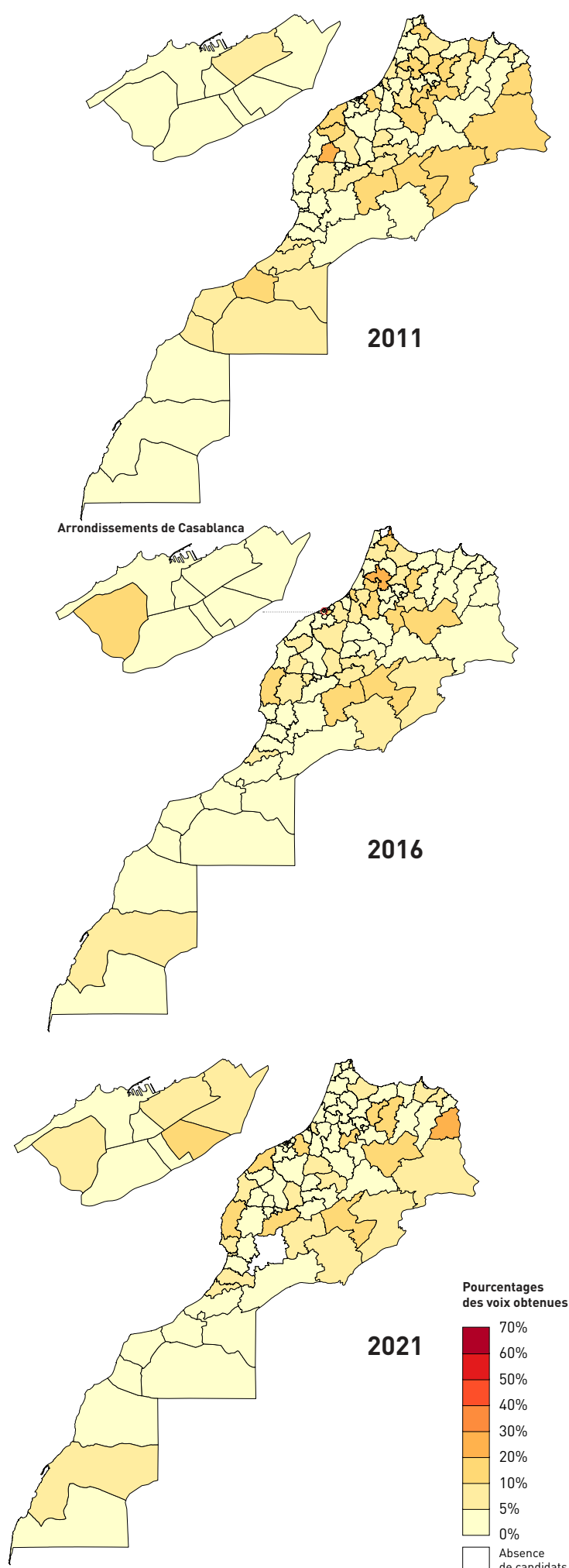
Le MP est le seul parti à avoir participé à toutes les coalitions dirigées par le PJD. Sur le terrain, il est de plus en plus concurrencé par le PAM et le RNI. Ainsi, malgré une progression par rapport aux élections de 2016 avec 534 000 électeurs, il mobilise moins qu'en 2015. Le parti n'arrive pas à couvrir l'ensemble des circonscriptions. Ainsi, le MP est absent des provinces sahariennes en dehors de Laâyoune, mais aussi des provinces rurales comme Taounate ou Benslimane. Le parti se replie donc sur ses fiefs historiques du Moyen Atlas comme Ifrane, Midelt, Khénifra et des provinces excentrées comme Ouarzazate, Driouch ou Taourirt. Le parti historiquement associé au monde rural, qui était marginal à Casablanca en 2016 avec 3 808 électeurs, connaît une légère progression avec 10 389 voix casablancaises, ce qui reste faible. Dans les autres grandes villes, le parti progresse légèrement de 10%, ce qui lui permet de renforcer son influence à Meknès, de se maintenir dans les circonscriptions de Salé-Médina et de Marrakech Guéliz-Nakhil, mais aussi d'étendre son influence à Rabat et Fès-Nord.





Le PPS, un électorat polarisé

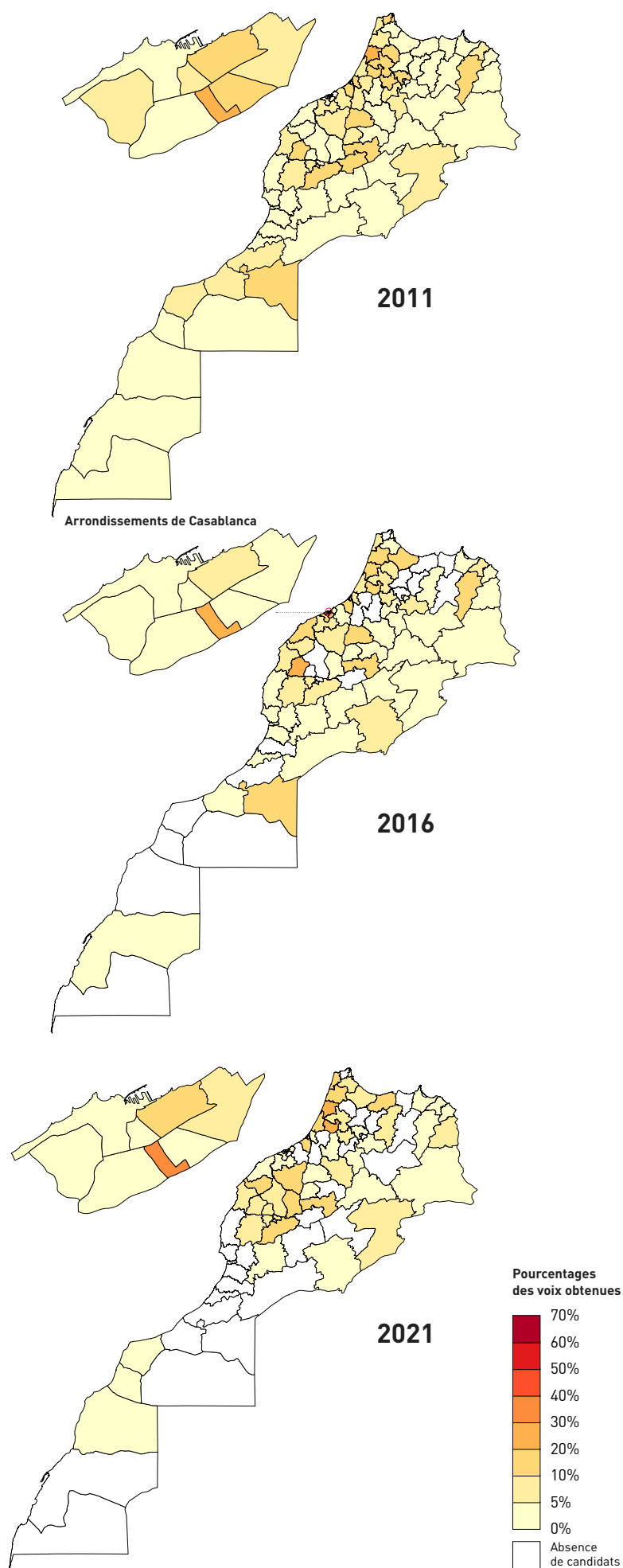
Petit parti de gauche, le PPS a participé à la coalition avec le PJD de 2011 à 2019. A l'image du MP, le parti connaît une progression de 2016 à 2021 aux élections législatives en mobilisant 40% d'électeurs en plus, mais reste en deçà de sa performance de 2015. Le parti considère les élections de 2021 comme un succès, car elles lui permettent de disposer d'un groupe parlementaire pour la première fois de son histoire. Son électorat se polarise, avec une progression importante dans 37 circonscriptions, mais une régression dans 30 autres. Ces performances concernent en premier lieu des provinces périphériques, où le parti a su capter un électorat contestataire comme à Jerada et Tinghir, ainsi que de grandes provinces comme Essaouira, Taounate-Tissa, El Hajeb, Boulemane, Taza, mais aussi Beni Mellal et Khouribga. Le parti déploie aussi son ancrage dans des circonscriptions de métropoles, comme la circonscription électorale Moulay Rachid à Casablanca, Salé-Médina et dans une moindre mesure, Agadir-Ida Outanane. Il progresse ainsi de 50% à Casablanca et de 70% dans les autres préfectures marocaines.





L'UC, un électorat très concentré

L'UC poursuit sa forte polarisation en renonçant à se présenter dans 30 circonscriptions électorales, principalement dans la moitié sud du Maroc. Dès lors, si le parti attire 58% d'électeurs en plus qu'en 2016 et dépasse le PPS en nombre de voix, il dispose de moins d'élus à la Chambre des représentants qu'en 2016. Néanmoins, le parti conserve ses fiefs électoraux du nord-ouest du pays. Il se maintient à Casablanca avec 20 181 suffrages, notamment dans les arrondissements de Ben M'sik et d'Aïn Sebaâ. Alors qu'il renonce à se présenter à Agadir et Inezgane, dans les autres grandes villes, le parti progresse de 60%. Il est porté par des mobilisations fortes à Tanger, Skhirate-Témara et dans une moindre mesure, à Meknès. En revanche, il reste faible à Marrakech, ville qu'il a pourtant gouvernée de 2003 à 2009. Enfin, il progresse fortement dans des circonscriptions plus rurales comme Sidi Slimane, Gharb, Larache, Sidi Bennour, mais aussi Al Hoceïma, où il profite notamment de l'effondrement du PAM. L'UC se redéploie également dans de grandes provinces comme Settat et Kénitra.





Les 22 autres partis

Les 22 autres partis totalisent 549 086 voix, soit 7% des suffrages. Seuls 4 d'entre eux disposent d'une représentation à la Chambre des représentants : le MDS, le FFD, l'AFG et le PSU. Ces 4 partis totalisent 340 060 suffrages. Le MDS, qui a élargi

son audience, est le parti le plus important, ayant progressé de 62% en disposant de trois sièges sur les listes locales de Romani-Tiflet, Safi et Errachidia. Le FFD accède au Parlement grâce au soutien de Hamid Chabat, ancien Secrétaire général de l'Istiqlal et ex-président de la commune de Fès, en progressant de 42%. En revanche, la

scission entre l'AFG et le PSU se traduit par un recul de ces deux partis, qui perdent 13% de leur électorat, notamment dans les grandes villes. Ils perdent ainsi 37% de leur électorat à Casablanca et 34% dans les autres circonscriptions préfectorales.

La composition de la Chambre

ELECTIONS 2011

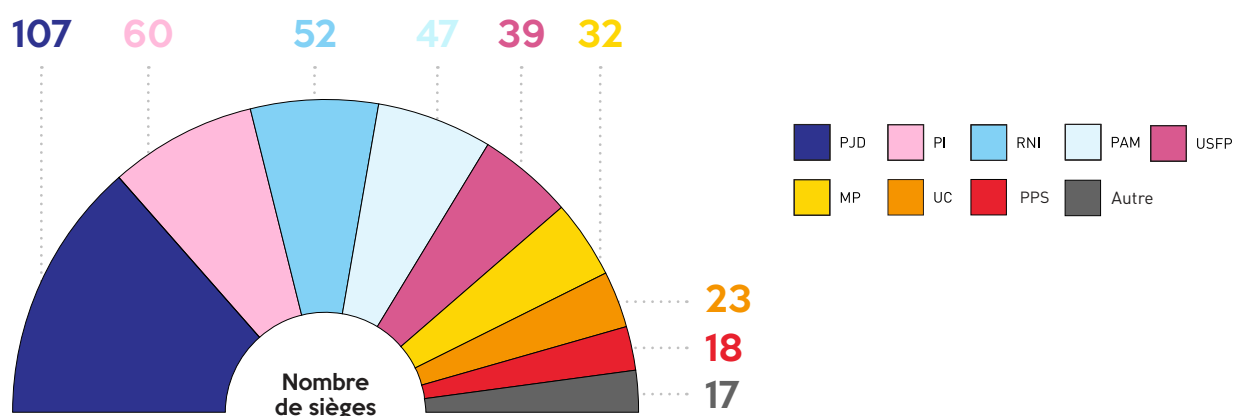
Premier scrutin ayant suivi la révision constitutionnelle de 2011, les élections législatives de novembre 2011 revêtaient un intérêt particulier pour les partis politiques. La nouvelle Constitution offrait plus de prérogatives au gouvernement et à son Chef, dont la nomination est désormais conditionnée par les résultats des élections législatives.

En effet, l'article 47 du nouveau texte constitutionnel dispose que le Roi désigne le Chef du gouvernement au sein du parti arrivé en tête des élections de la Chambre des représentants. Les ministres, eux, sont nommés par le Roi sur proposition du Chef du gouvernement. Ce dernier ne peut être révoqué que suite à une motion de censure votée à la majorité ab-

solue des membres de la Chambre basse.

Ce nouvel environnement constitutionnel a rendu la campagne électorale de 2011 plus intense et plus compétitive que celle de 2007.

C'est le PJD qui l'emporte, obtenant 107 sièges à la Chambre des représentants, suivi par l'Istiqlal (60 sièges) et le RNI (52 sièges). Abdel-Ilah Benkirane, Secrétaire général du PJD, est vite chargé par le Roi Mohammed VI de former un nouveau gouvernement. Après des tractations avec les différentes formations partisans, le PJD de Benkirane s'allie avec l'Istiqlal, le PPS et le MP pour former une majorité. Le nouveau gouvernement est nommé par le Roi le 3 janvier 2012.



Ce discours historique a fait triompher les principes et les valeurs universels de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et du développement durable, ainsi que les fondements de la Nation et les composantes de l'identité nationale,

de même qu'il a tracé une feuille de route claire pour que le modèle créatif marocain puisse prospecter de nouveaux horizons dans l'édification de l'État démocratique moderne, en plaçant le citoyen au cœur de cette dynamique"



DATE DES ÉLECTIONS

25 novembre 2011

DURÉE DU MANDAT PARLEMENTAIRE

Cinq ans

FORME DU PARLEMENT

Bicaméral

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR

395

NOMBRE DE CANDIDATS

7 102 (dont 1 624 femmes)

MODE DE SCRUTIN

305 membres sont élus au niveau
des circonscriptions électorales locales ;

90 membres sont élus au titre
d'une circonscription électorale nationale.

Le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle
suivant la règle du plus fort reste.

NOMBRE DE PARTIS REPRÉSENTÉS

18

NOMBRE MINIMAL DE PARTIS POUR FORMER UNE MAJORITÉ

3

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Karim Ghellab (PI)

CHEF DU GOUVERNEMENT ISSU DES ÉLECTIONS

Abdel-Ilah Benkiran (PJD)

ELECTIONS 2016

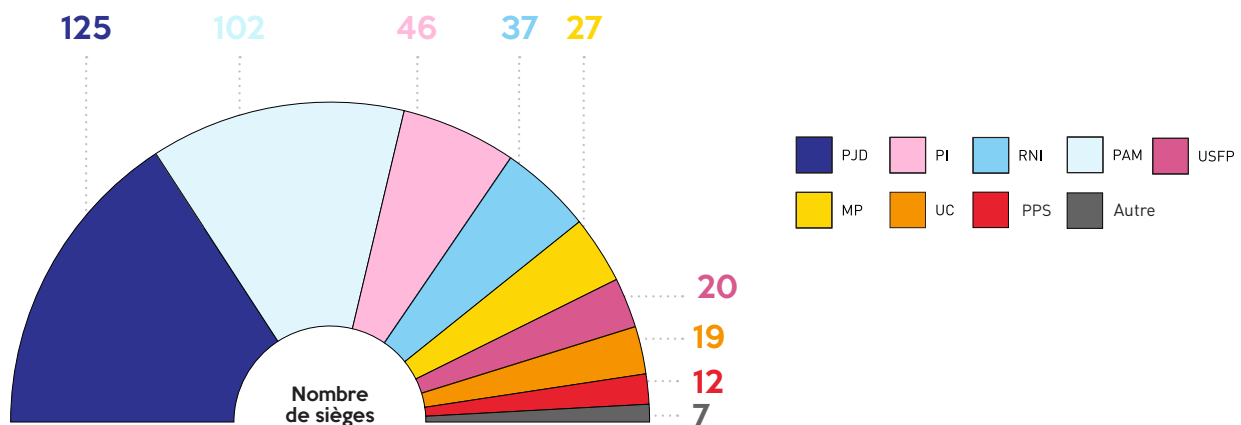
La campagne électorale de 2016 a été marquée par la prépondérance du PJD et du PAM, inscrivant ainsi la compétition électorale marocaine dans une logique « bipartisane ». Les résultats électoraux, annoncés par le ministère de l'Intérieur, vont confirmer ce constat. Le PJD, dont le Secrétaire général, Abdel-Ilah Benkiran, a dirigé le gouvernement de 2011 à 2016, remporte les législatives. Le parti, issu de la mouvance islamiste, a même vu son nombre de sièges augmenter à la Chambre des représentants, passant de 107 en 2011 à 125 en 2016.

Le PAM, quant à lui, s'est contenté de la deuxième place, et ce malgré son « extraordinaire » percée électorale par rapport à 2011. La formation fondée en 2008 est en effet passée de 47 sièges en 2011 à 102 en 2016, soit une augmentation de 117%.

Rapidement après l'annonce des résultats, le Roi Mohammed VI charge Abdel-Ilah Benkiran de former un nouveau gouvernement. Le

PAM, de sa part, annonce déjà sa volonté de se ranger dans les camps de l'opposition, et ce sans attendre le début des consultations du Chef du gouvernement nommé.

Les consultations menées par Abdel-Ilah Benkiran avec les différentes formations politiques du pays s'avèrent difficiles. Un blocage survient suite à un désaccord entre le Chef du gouvernement et le patron du RNI, Aziz Akhannouch. Ce dernier conditionne son entrée à l'Exécutif par l'écartement de l'Is-tiqlal et l'intégration de l'USFP et de l'UC à la majorité gouvernementale. Benkiran refuse. Aucune issue à cette crise ne sera trouvée. Le 17 mars 2017, soit 4 mois après les élections, le Roi met fin au blocage en remplaçant Abdel-Ilah Benkiran par Saad Dine El Otmani, considéré comme le numéro 2 du PJD. Ce dernier accepte les conditions d'Aziz Akhannouch. Un nouveau gouvernement est officiellement nommé par le Roi le 5 avril 2017.



L'inflexibilité d'Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture en fonction, en constituant une alliance avec l'Union constitutionnelle (UC), le Mouvement populaire (MP) et l'USFP, a imposé au chef du gouvernement alors désigné

une coalition clé en main. D'autre part, Abdelilah Benkirane, fort de la progression du PJD en nombre de sièges et après cinq années passées à la tête du gouvernement, ne pouvait commencer la législature par une abdication."

Thierry Desrues, chercheur à l'Institut des études sociales avancées (IESA) de Cordoue-CSIC et responsable de la rubrique Maroc au sein de la revue L'Année du Maghreb, dans une interview accordée à Yabiladi.com en mars 2017.

<https://www.yabiladi.com/articles/details/52287/gouvernement-aziz-akhannouch-impose-coalition.html>

**DATE DES ÉLECTIONS**

7 octobre 2016

DURÉE DU MANDAT PARLEMENTAIRE

Cinq ans

FORME DU PARLEMENT

Bicaméral

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR

395

NOMBRE DE CANDIDATS

6 992 (dont 2 144 femmes)

MODE DE SCRUTIN

305 membres sont élus au niveau des circonscriptions électorales locales ;

90 membres sont élus au titre d'une circonscription
électorale nationale composée de 60 sièges réservés aux femmes,
30 aux jeunes.

Le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle
suivant la règle du plus fort reste.

NOMBRE DE PARTIS REPRÉSENTÉS

12

NOMBRE MINIMAL DE PARTIS POUR FORMER UNE MAJORITÉ

2

RÉPARTITION DES SIÈGES SELON L'ÂGE

Voir plus bas

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Habib El Malki (USFP)

CHEF DU GOUVERNEMENT ISSU DES ÉLECTIONS

Saad Dine El Otmani (PJD)

CARACTÉRISTIQUES DES ÉLUS

CATÉGORIE D'ÂGE	%
Moins de 35 ans	9,87%
35-45 ans	27,09%
45-55 ans	32,41%
Plus de 55 ans	30,63%

NIVEAU SCOLAIRE	%
Sans	1,27%
Primaire	4,56%
Secondaire	19,49%
Universitaire	74,68%



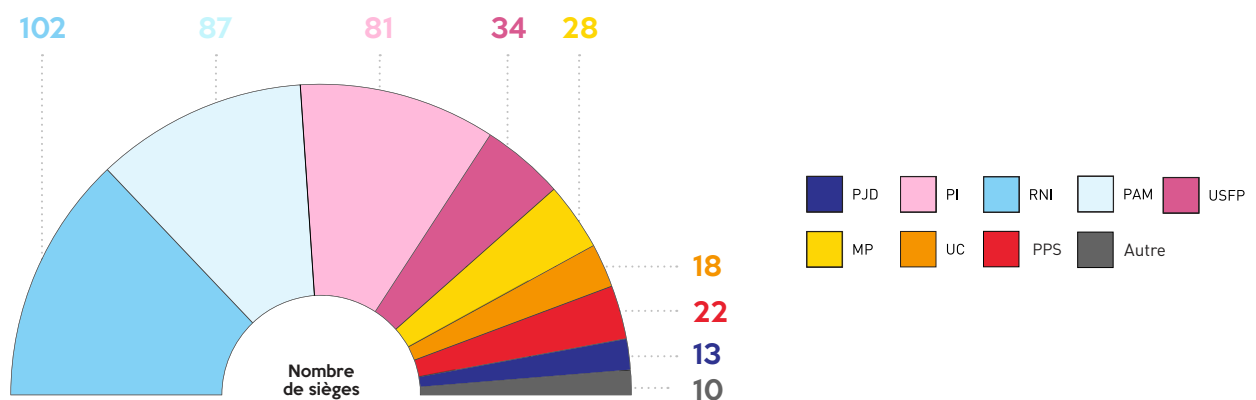
ELECTIONS 2021

Tenues dans un contexte de pandémie, les élections de 2021 ont mis fin aux dix années du PJD à la tête du gouvernement. Le parti de Saad Dine El Otmani n'a pas uniquement cédé la place à celui d'Aziz Akhannouch : le PJD a vécu une chute inattendue, en obtenant uniquement 13 sièges à la Chambre des représentants, soit une baisse de 89,6% par rapport à 2016. La réforme du quotient électoral, contre laquelle le PJD s'était érigé avant les élections, lui a même été bénéfique. Sans elle, les résultats du parti auraient été bien plus mauvais.

Le RNI est finalement parvenu à écarter le PJD

de la primature, là où le PAM avait échoué en 2016. Arrivé premier avec 102 sièges à la première Chambre, le parti d'Aziz Akhannouch a réussi à progresser de 65 sièges par rapport à son score en 2016, soit une augmentation de 176%. Il est suivi par le PAM et l'Istiqlal, avec respectivement 87 et 81 sièges.

Désigné Chef du gouvernement par le Roi, Aziz Akhannouch choisit de former sa majorité avec le PAM et l'Istiqlal, écartant ainsi ses anciens alliés, l'USFP et l'UC. Le nouveau gouvernement est nommé le 7 octobre 2021 par le Roi Mohammed VI.



En tant que membre du Conseil national du PJD et ex-Secrétaire général du parti, et après la lourde défaite subie lors des élections régionales, je trouve

qu'il est plus que nécessaire dans cette douloureuse circonstance, que le chef actuel du parti assume ses responsabilités et démissionne."

Abdel-Ilah Benkiran commentant la défaite du PJD au scrutin de septembre 2021.

<https://www.challenge.ma/elections-2021-au-maroc/benkirane-demande-la-demission-de-saad-eddine-el-otmani-apres-la-defaite-du-pjd-220097/>

**DATE DES ÉLECTIONS**

8 septembre 2021

DURÉE DU MANDAT PARLEMENTAIRE

Cinq ans

FORME DU PARLEMENT

Bicaméral

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR

395

NOMBRE DE CANDIDATS

6 815 (dont 2 329 femmes)

MODE DE SCRUTIN

305 membres sont élus au niveau des
circonscriptions électorales locales ;

90 femmes sont élues au titre
de 12 circonscriptions régionales.

Le scrutin a lieu à la représentation
proportionnelle suivant la règle
du plus fort reste.

NOMBRE DE PARTIS REPRÉSENTÉS

12

NOMBRE MINIMAL DE PARTIS POUR FORMER UNE MAJORITÉ

3

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Rachid Talbi Alami (RNI)

CHEF DU GOUVERNEMENT ISSU DES ÉLECTIONS

Aziz Akhannouch (RNI)

CARACTÉRISTIQUES DES ÉLUS

CATÉGORIE D'ÂGE	%
Moins de 35 ans	8,35%
35-45 ans	18,23%
45-55 ans	33,92%
Plus de 55 ans	39,49%

NIVEAU SCOLAIRE	%
Sans	0,76%
Primaire	5,32%
Secondaire	19,49%
Universitaire	66,33%

Le comportement de l'électeur

CHAPITRE 5



Si les mécanismes et les réformes des élections sont transparents et accessibles à tous, comprendre le comportement électoral est souvent la pièce manquante pour appréhender le processus électoral dans son ensemble. L'attitude des électeurs, et par extension, celle des abstentionnistes, révèle à la fois les préoccupations des citoyens et l'impact des politiques publiques.

Malheureusement, connaître l'électeur marocain n'est pas chose aisée, puisque les sources et les données existantes sur le sujet sont aussi rares qu'incomplètes. Dans une tentative d'en dessiner malgré tout les contours, nous avons mené une étude statistique des données de l'*Afrobaromètre* round 7, une enquête d'opinion conduite en 2018 et qui a interrogé un échantillon représentatif de 1200 Marocains sur près de 200 questions. L'utilisation d'algorithmes de *machine learning* nous a permis d'identifier de manière automatisée :

1. Les caractéristiques (opinions et variables socio-démographiques comme l'âge ou le sexe) qui expliquent le plus la décision d'aller voter ou de rester chez soi le jour de l'élection,
2. Une série de portraits-robots des votants et des abstentionnistes.

Cet exercice a cependant des limites. Listons-en les principales :

- **Les données manquantes** : « refuse de répondre », « ne sait pas ». Sur certains sujets, les enquêtés préfèrent garder le silence, ce qui diminue la qualité des données exploitables. Nous n'avons considéré que les questions auxquelles plus de 90% des enquêtés ont répondu.
- **La comparabilité dans le temps** : le sondage *Afrobaromètre*, disponible depuis 2001, a sensiblement évolué au fil du temps. Il est difficile de comparer les résultats obtenus lors de cette enquête aux résultats des précédentes enquêtes.

Une présentation de la base de données et de la méthodologie est disponible en postface.

Top 7

des caractéristiques prédictives du vote, par importance

1

Ceux qui se sentent proches d'un parti politique vont voter. Mais l'engagement est en berne : 87% des enquêtés déclarent ne se sentir proches d'aucun parti politique.

3

Les citoyens qui estiment que le pays va dans la bonne direction (la moitié de l'échantillon) sont plus susceptibles d'aller voter que ceux qui pensent qu'il va dans la mauvaise direction.

5

La corruption est un enjeu important : les citoyens qui pensent que le pays régresse sur le plan de la lutte contre la corruption (plus de 60% de l'échantillon) sont moins susceptibles d'aller voter.

1

Se reconnaître dans un parti

2

La ruralité

3

Être satisfait de l'orientation générale du pays

4

L'âge

5

La perception de la corruption

6

Être étudiant

7

Le libéralisme politique

2

L'étude confirme un fait bien connu : les ruraux votent davantage.

4

Les adultes et les seniors votent plus, révélant la désaffection des jeunes pour la politique.

6

Les étudiants votent moins que d'autres personnes du même âge, révélant une désaffection pour la politique plus prononcée chez les jeunes les plus éduqués.

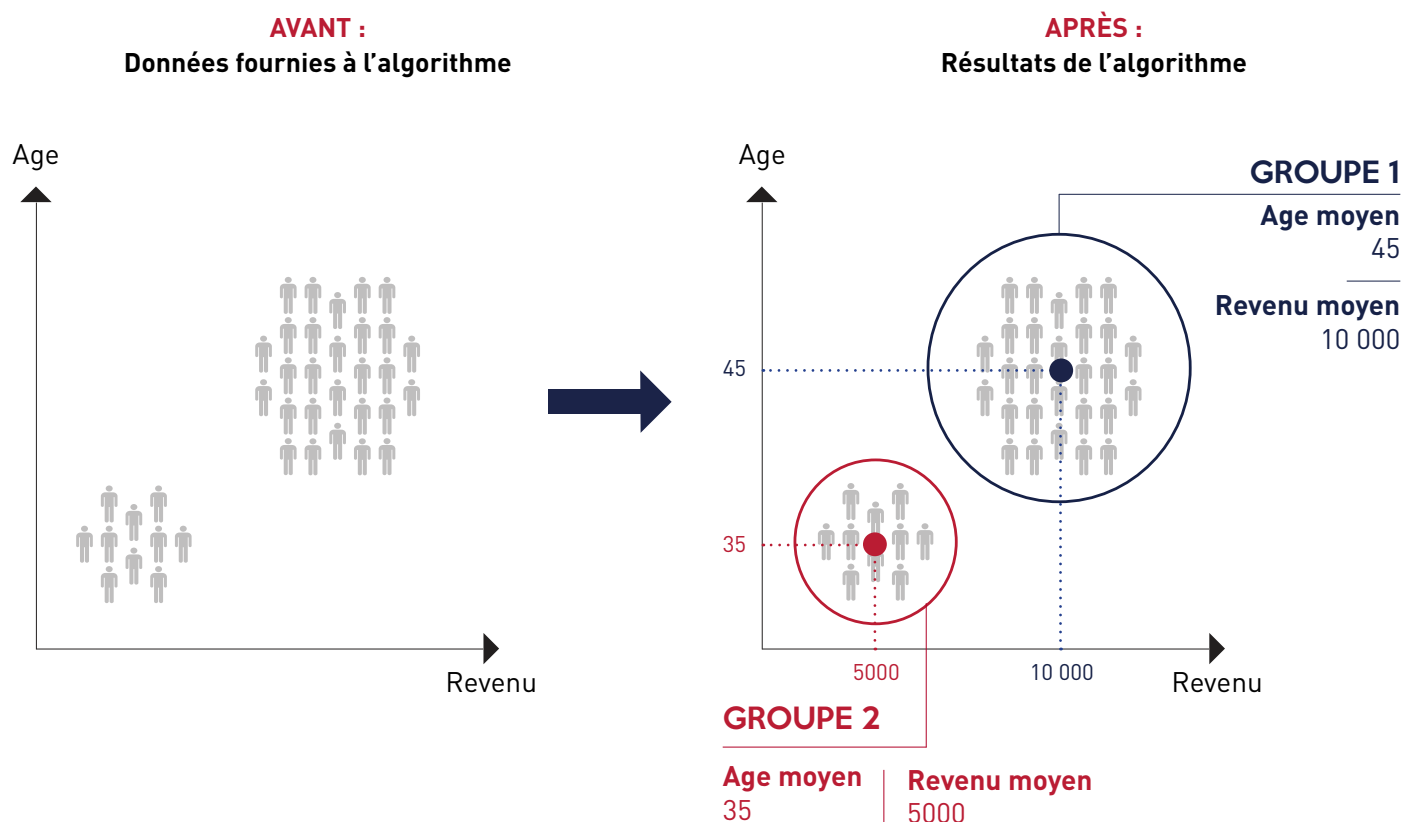
7

Les citoyens qui estiment que les élections garantissent et/ou devraient garantir les libertés sont plus susceptibles d'aller voter.

Portraits-robots des électeurs marocains

A la faveur des opinions et variables socio-démographiques qui expliquent le plus la décision d'aller voter, nous tentons de distinguer, au sein de notre échantillon, des groupes typiques d'électeurs. Nous utilisons un algorithme dont le fonctionnement est illustré dans la figure ci-dessous.

Figure : exemple fictif du fonctionnement de l'algorithme



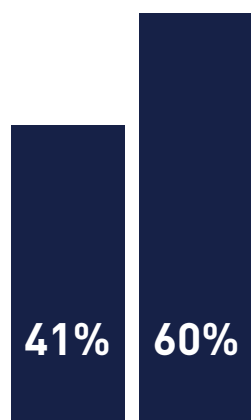
L'algorithme identifie automatiquement le nombre de groupes qui résume au mieux l'échantillon et la composition de chacun de ces groupes. Dans l'exemple ci-dessus, l'algorithme a identifié deux groupes. En calculant la moyenne des caractéristiques pour chacun des groupes, nous obtenons deux « portraits-robots » qui résument au mieux l'échantillon.

Appliqué aux données de l'Afrobaromètre round 7, notre algorithme a identifié trois portraits-ro-

bots du votant et de l'abstentionniste au sein de l'échantillon, selon les caractéristiques prédictives du vote. Le groupe le plus nombreux (41% de l'échantillon) est aussi celui qui vote le plus (probabilité de voter : 60%). Nous l'avons nommé le groupe des « convaincus ». Les deux autres groupes sont plus petits (36% et 23% de l'échantillon) et votent moins (40% et 36% respectivement). Nous les avons nommés « les indifférents » et « les désenchantés ».

Part de l'échantillon

Probabilité de vote



Les convaincus

Agés en moyenne de 43 ans et autant représentés chez les ruraux que chez les urbains, ces citoyens se déplacent largement vers les urnes.

Ils se reconnaissent dans les partis politiques, sont optimistes quant à la direction générale du pays, et plus satisfaits des progrès faits sur la lutte contre la corruption.

Ils sont convaincus que le pays garantit les libertés, et de l'utilité de choisir leurs dirigeants à travers des élections.

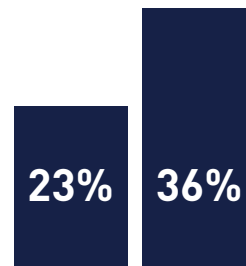


Les indifférents

Agés en moyenne de 40 ans et davantage ruraux, ces citoyens votent peu.

Ils se reconnaissent peu dans les partis politiques et sont peu satisfaits des progrès faits sur la lutte contre la corruption.

Ils sont moyennement optimistes quant à l'orientation générale du pays, et sont peu convaincus que le pays garantit les libertés et de l'utilité de choisir leurs dirigeants à travers des élections.



Les désenchantés

Agés en moyenne de 30 ans, souvent étudiants et davantage urbains, ces citoyens votent peu.

Ils sont surtout pessimistes quant à l'orientation générale du pays et peu satisfaits des progrès faits sur la lutte contre la corruption.

Ils se reconnaissent moyennement dans les partis politiques et sont moyennement convaincus que le pays garantit les libertés, et de l'utilité de choisir leurs dirigeants à travers des élections.

DONNÉES ET CODE

TAFRA utilise l'information comme levier d'impact. Nous collectons et structurons les données depuis des sources publiques. Les analyses statistiques ainsi que l'ensemble des bases de données utilisées dans ce livret sont disponibles sur notre site, dans des formats ouverts et exploitables : tafra.ma/donnees.

SOURCES

L'ensemble des tables et figures présentées dans ce livret sont construites à partir des sources suivantes :

Résultats des élections

Jeux de données compilées par Tafra à partir du site www.elections.ma pour les élections de 2016 et 2021, et d'une série de sources diverses pour les élections antérieures.

Données relatives à la composition de la Chambre des représentants

Jeux de données compilées par Tafra à partir du site www.chambredesrepresentants.ma et complétées, le cas échéant, par des données disponibles sur le site www.elections.ma

Données relatives à la population en âge de voter

Haut Commissariat au Plan

Données relatives au corps électoral

Travaux de recherche d'archives de presse, complétés par les données du site www.listeselectorales.ma

Données de sondage

Sondage Afrobaromètre round 7, disponible sur www.afrobarometer.org/data

MÉTHODOLOGIE

Pour conduire l'analyse présentée dans le Chapitre 5, nous avons mené une analyse visant à assigner les répondants à une série de groupes (« clusters ») les plus à même d'expliquer le vote. Pour ce faire, nous avons isolé, parmi les 200 variables du questionnaire Afrobaromètre, les variables les plus importantes. Nous avons d'abord éliminé les variables ayant un taux de non-réponse supérieur à 10%, et agrégé certaines variables en indices composites.

Parmi les variables restantes, nous avons ensuite isolé les variables statistiquement prédictives du vote, en utilisant la méthode du « LASSO » (« Least Absolute Shrinkage and Selection Operator »). Nous avons dégagé au sein de la population les meilleurs clusters parmi ces variables, via la méthode du partitionnement en K-moyennes (« K-means »). Le nombre optimal de clusters a été déterminé selon la méthode du vote majoritaire parmi 23 méthodes de sélection automatique du nombre de clusters.





LE COLLECTIF ASSOCIATIF POUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS

45, Rue Abidjan, N°3 1er Etage Océan, Rabat -Maroc

+212.522.98.26.91 & +212.537.70.59.29

✉ observation.elections@gmail.com

🌐 www.observatoireelectionsmaroc.net

TAFRA

NOS PUBLICATIONS

sont sur www.tafra.ma

TÉLÉPHONE ET E-MAIL

+212.537.70.89.78

contact@tafra.ma

RÉSEAUX SOCIAUX

🐦 @TAFRA_

f [Facebook.com/tafra.org](https://www.facebook.com/tafra.org)